Reine Meylaerts

L'aventure flamande de la Revue Belge

Langues, littératures et cultures dans l'entre-deux-guerres

Reine Meylaerts

L'aventure flamande de la Revue Belge

Langues, littératures et cultures dans l'entre-deux-guerres

Introduction

Ce travail s'inscrit dans la lignée du renouvellement de l'attention pour les littératures en Belgique, mouvement qui prend lui-même appui sur un regain d'intérêt pour les littératures et cultures mineures[1]. La position exemplaire de celles-ci au sein des recherches sur les phénomènes de globalisation littéraire[2] en fait un laboratoire exceptionnel des cartographies littéraires présentes et passées[3]. Or, trop souvent, les analyses se révèlent tributaires de schémas de recherche périmés, calqués sur le modèle romantique des littératures « nationales » « majeures ». Elles s'inspirent d'une équation douteuse entre les catégories « littérature », « nation », et « langue ». Même dans une perspective comparatiste, l'on s'est trop longtemps borné à la juxtaposition idéalisée des « grandes » littératures « nationales », « unilingues » et « européennes ». Les phénomènes interculturels, multilingues et leurs modalités de déploiement restent un domaine en friche.

L'étude relève dès lors d'un double pari. Elle se penchera sur les manifestations interculturelles à l'intérieur d'une littérature mineure dont la définition identitaire selon le paradigme romantique s'avère boiteuse. Son premier objectif est de contribuer à une meilleure compréhension du fonctionnement et de la définition des littératures ou du « fait littéraire » en Belgique. À travers une analyse des relations littéraires « intra-belges », certains aspects jusqu'alors ignorés de la scène littéraire se dégageront et jetteront une lumière nouvelle sur son organisation. Parmi d'autres, la *Revue Belge* (1924-1940) se présente comme un lieu important des relations interculturelles. Dans la mesure où cette revue n'a qu'une valeur d'exemple, l'étude des modalités interculturelles (pratiques discursives, traductions...) et de leurs conditions de déploiement à

---

1 Pour le concept de « littérature mineure », l'on se reportera à Gilles DELEUZE et Félix GUATTARI, *Kafka. Pour une littérature mineure*, Paris, Éditions de Minuit, 1975.

2 Voir notamment Pascale CASANOVA, *La République mondiale des lettres*, Paris, Seuil, 1999.

3 La première formulation remonte à José LAMBERT, « L'Éternelle Question des frontières », dans Christian ANGELET, Ludo MELIS, F. J. MERTENS et Franco MUSARRA (dir.), *Langue, dialecte, littérature. Études romanes à la mémoire de Hugo Plomteux*, Leuven, Leuven University Press, 1983, pp. 355-369 ; voir également José LAMBERT, « À la recherche de cartes mondiales des littératures », dans János RIESZ et Alain RICARD, *Semper aliquid novi. Littérature comparée et littératures d'Afrique. Mélanges offerts à Albert Gérard*, Tübingen, Günther Narr, 1990, pp. 109-121.

l'intérieur de celle-ci permettra de poser certaines hypothèses concernant le fonctionnement littéraire durant la période envisagée. Cette recherche se fonde sur l'idée que toute culture/littérature se définit en relation, voire en opposition à d'autres cultures/littératures[4]. Cette question est directement liée à celle de l'autodéfinition de la culture d'arrivée, soit la littérature francophone en Belgique.

I. Un objet doublement illégitime

Comment parler de la production littéraire francophone en Belgique, appelée naguère « une littérature en formation, peu autonome, qui n'a ni trouvé son assise ni fixé son image », « difficile à définir et à nommer » ? La carence identitaire, reflet d'un « malaise dans les pratiques et les situations »[5], a abouti, dans une certaine mesure, à une sorte d'interdit concernant « le fait d'oser choisir comme champ d'études le corpus littéraire belge »[6].

La question centrale, qui monopolise les débats francophones autour de la production littéraire francophone en Belgique[7] depuis près de cent septante années, est bien celle de son autodéfinition et, partant, de ses modalités d'existence. L'on s'est habitué à résumer les prises de position par l'opposition terminologique – et l'alternance chronologique – entre une « littérature belge de langue française » et une « littérature française de Belgique ». La première dénomination privilégie la thèse d'une littérature francophone spécifiquement belge, indépendante de celle de France ; la seconde résume la thèse d'une communauté littéraire avec la France. L'unicité de ces étiquettes laisse transparaître que la quasi-totalité des analyses s'est concentrée autour des relations franco-

---

4 Voir Clem ROBYNS, « Translation and Discursive Identity », dans *Poetics Today*, 15 : 3, Fall 1994, pp. 405-428.

5 Jacques DUBOIS, « Jeu de forces et contradictions dans le champ littéraire de la Belgique contemporaine », dans Lise GAUVIN et Jean-Marie KLINKENBERG (dir.), *Trajectoires. Littérature et institutions au Québec et en Belgique francophone*, Bruxelles, Éditions Labor, 1985, p. 13.

6 Marc QUAGHEBEUR, *Lettres belges entre absence et magie*, Bruxelles, Labor, « Archives du Futur », 1990, p. 14.

7 En témoignent entre autres la bibliographie et les deux volumes de textes rassemblés par Stefan Gross et Johannes Thomas : Stefan GROSS et Johannes THOMAS, *Les Concepts nationaux de la littérature : l'exemple de la Belgique francophone, une documentation en deux tomes*, Aachen, Alano Verlag/Rader Publikationen, 1989 ; Stefan GROSS et Johannes THOMAS, *Belgien – Literatur und Politik. Eine Bibliographie mit besonderer Berücksichtigung der französischsprachigen Literatur des Landes. Bibliographie institutionnelle et comparative de la littérature française de Belgique*, Aachen, RaderVerlag, 1985.

belges et qu'elle a exclu d'autres rapports possibles, sans doute stratégiques.

Ces recherches portent sur les modalités d'énonciation, les causes et les récurrences de la question identitaire. Elles tentent de faire le tri entre les concepts de « littérature belge de langue française » et « littérature française de Belgique » et d'identifier chaque expression à une période bien déterminée, à la (quasi-) exclusion de l'expression opposée[8]. Elles tentent également de dévoiler la façon dont les agents littéraires prennent leurs distances vis-à-vis de la France et, particulièrement, des instances de légitimation parisiennes. L'hégémonie de celles-ci reste d'ailleurs incontestée et les agents littéraires francophones belges se voient donc toujours confrontés à une domination française intériorisée[9] qui trouve son origine dans l'identité linguistique avec la capitale culturelle de la francophonie et dans sa proximité géographique[10] : autant de facteurs hypothéquant une spécificité littéraire francophone belge. En outre, ces deux caractéristiques compromettent la définition d'une littérature nationale perçue, depuis l'époque romantique, comme la coïncidence entre un territoire, une langue et une littérature.

En ce qui concerne plus spécifiquement l'entre-deux-guerres, la plupart des analyses semblent adopter un consensus pour la qualifier de « période centrifuge » et privilégier la dénomination « lettres françaises de Belgique »[11]. Une minorité définit les années 20 et 30 comme une

---

8 Pour un dépassement de cette opposition binaire, *cf*. entre autres, Michèle MATHASQUIN, « Création littéraire et idéologie : réflexions sur une "histoire belge" », dans *Cahiers internationaux du symbolisme*, n° 42-44, 1982, pp. 141-149. L'auteur y définit quatre positions qui « ont été soutenues simultanément et/ou successivement durant cette longue controverse » (p. 141) et insiste sur la récurrence des positions et des arguments parmi les participants.

9 Pierre BOURDIEU, « Existe-t-il une Littérature belge ? Limites d'un champ et frontières politiques », dans *Études de lettres*, n° 4, 1985, pp. 3-6.

10 Ces deux aspects jouent par exemple moins pour la littérature francophone du Canada. Voir à cet égard Lise GAUVIN et Jean-Marie KLINKENBERG (dir.), *Trajectoires. Littérature et institutions au Québec et en Belgique francophone*, Bruxelles, Labor, 1985.

11 De telles constatations se trouvent notamment chez Jean-Marie KLINKENBERG, « Nouveaux regards sur le concept de "Littérature belge" », dans *Cahiers de l'ARULg*, vol. 3, 3e trim., 1968, p. 129 ; Jean-Marie KLINKENBERG, « Pour une histoire de la littérature française en Belgique », dans *Écritures*, 1974, p. 18 ; Jean-Marie KLINKENBERG, « La Production littéraire en Belgique francophone. Esquisse d'une sociologie historique », dans *Littérature*, n° 44, décembre 1981, p. 45 ; Marc QUAGHEBEUR, « Littérature et fonctionnement idéologique en Belgique francophone », dans Jacques SOJCHER (dir.), *« La Belgique malgré tout ». Numéro spécial de la Revue de l'Université Libre de Bruxelles*, Bruxelles, ULB, 1980, p. 502 ; Robert FRICKX, « Introduction », dans Robert FRICKX et Jean MUNO (dir.), *Littéra-*

phase centripète[12], arguant du renforcement du sentiment national à l'issue de la Première Guerre mondiale. D'autres encore considèrent la période comme une évolution des forces centripètes vers des mouvements centrifuges. Michel Otten estime qu'immédiatement après 1918, « les thèses unitaristes triomphent bruyamment »[13] mais que la thèse centripète « a finalement triomphé »[14]. Marc Quaghebeur entrevoit une diversification générique, en voyant dans la poésie – à la différence des autres genres – un « système purement autochtone caractérisé par le repli sur soi et la prépondérance des genres et des formes consacrées » (1990, p. 24). Mentionnons finalement ceux qui font coïncider les deux thèses selon l'opposition entre courants traditionalistes et novateurs[15].

---

ture française de Belgique, Québec, Naaman, 1979, p. 13 ; Marc QUAGHEBEUR, *Lettres belges entre absence et magie*, Bruxelles, Labor, « Archives du Futur », 1990 ; Robert FRICKX, « Introduction », dans Robert FRICKX (dir.), *Les Relations littéraires franco-belges de 1914 à 1940*, deuxième colloque international organisé à la Vrije Universiteit Bruxelles le 10 mars 1990 par la Société d'étude des Lettres françaises de Belgique, Bruxelles, VUB-Press, 1990, p. 10 ; Paul GORCEIX, « *Le Disque Vert* (1921-1941). Franz Hellens et les écrivains Français », dans Robert FRICKX (dir.), 1990, p. 111 (les références des titres les plus fréquemment citées sont détaillées dans la bibliographie en fin de volume).

12 Par exemple, Joseph HANSE, « Littérature, nation et langue », dans *Bulletin de l'Académie royale de Langue et de Littérature françaises de Belgique*, n° 42, 1964, pp. 93-114.

13 Dans un article qui ne traite pas directement de l'identité littéraire belge mais qui propose une analyse fort intéressante – et alternative à l'analyse traditionnelle – du *Manifeste du Groupe du Lundi*, Jean-Marie Klinkenberg constate également que, dans l'immédiat après-guerre, « la note la plus haute est tenue par la voix unitariste », *cf*. Jean-Marie KLINKENBERG, « Lectures du "Manifeste du Groupe du Lundi" (1937) », dans Raymond TROUSSON et Léon SOMVILLE (dir.), *Lettres de Belgique. En Hommage à Robert Frickx*, Band 18, « Kölner Schriften zur Romanischen Kultur Herausgegeben von Peter-Eckhard Knabe », 1992, p. 104.

14 Michel OTTEN, « Identité nationale, identités régionales dans la littérature française de Belgique », dans Pierre WATTÉ (dir.), *Écriture française et identifications culturelles en Belgique*. Colloque de Louvain-la-Neuve, 20 avril 1982 organisé par le Laboratoire d'anthropologie sociale et le Groupe de sociologie wallonne, Louvain, Ciaco, 1984, pp. 65-66. Il est par ailleurs étonnant de lire comment Michel Otten signale que « [l]'entre-deux-guerres offre peu de textes marquants pour le problème » de l'identité littéraire (1984, p. 65). Une telle constatation est démentie entre autres par les ouvrages de Gross et Thomas : Stefan GROSS et Johannes THOMAS, *Les Concepts nationaux de la littérature : l'exemple de la Belgique francophone*, une documentation en deux tomes, Aachen, Alano Verlag/Rader Publikationen, 1989 ; Stefan GROSS et Johannes THOMAS, *Belgien – Literatur und Politik. Eine Bibliographie mit besonderer Berücksichtigung der französischsprachigen Literatur des Landes. Bibliographie institutionnelle et comparative de la littérature française de Belgique*, Aachen, RaderVerlag, 1985.

15 Ainsi Jean Weisgerber parle d'une « orthodoxie littéraire quasi entièrement tournée vers la France, pays allié » *cf*. Jean WEISGERBER (dir.), *Les Avant-gardes littéraires*

En constatant le parisianisme sans égal de la production littéraire francophone en Belgique[16], Michel Biron se propose de dépasser les approches historiographiques existantes : « [d]'une certaine manière, l'invention d'une littérature belge s'est toujours heurtée à l'aporie de la modernité » (Biron 1994, p. 36) ; « [m]algré l'abandon de plus en plus marqué de la référence nationale, la période 1920-1937 prolonge, en l'arrimant à des structures institutionnelles bien précises, l'autonomisation de la littérature en Belgique » (*ibidem*, p. 185). Autrement dit, « la force centrifuge de la littérature francophone belge entre les deux guerres prend appui sur un pouvoir institutionnel accru : pour créer une force centrifuge en Belgique, il faut un véritable centre » (*ibidem*, p. 183).

La question identitaire des productions littéraires francophones en Belgique se manifeste comme une constante presque obsédante et interviendra, en toute logique, dans notre étude consacrée aux relations littéraires « intra-belges ». Pour ce qui est du champ francophone pendant l'entre-deux-guerres, les analyses divergent quant à son autodéfinition en relation avec le champ français. Elles reflètent le statut tout relatif des phénomènes de domination dans le champ social où les différents points de vue se définissent par opposition les uns aux autres[17]. À cet égard, ils ne sont pas mutuellement exclusifs mais illustrent tout au plus qu'au niveau diachronique, la *force relative* des diverses positions les unes par rapport aux autres ne manque pas d'évoluer. Sur le plan synchronique, on a trop peu attiré l'attention sur les contradictions, les affrontements et les paradoxes qui vont de pair avec toutes sortes de tentatives de construction ou de reniement d'une identité littéraire spécifiquement belge[18]. Le positionnement vis-à-vis de la France influencera également les contacts traductionnels « intra-belges ».

---

en Belgique. Au confluent des arts et des langues (1880-1950), Bruxelles, Labor, « Archives du Futur », 1991, p. 208.

16 L'on comparera avec Lise Gauvin : « Ce qui m'a beaucoup frappé [...] c'est la référence parisienne constante dans les textes en provenance de Belgique, alors qu'elle est à peu près absente [...] du côté québécois », *cf.* Lise GAUVIN et Jean-Marie KLINKENBERG, « Croisements », dans Lise GAUVIN et Jean-Marie KLINKENBERG (dir.), *Trajectoires. Littérature et institutions au Québec et en Belgique francophone*, Bruxelles, Labor, 1985, p. 262.

17 Pierre BOURDIEU, *Les Règles de l'art. Genèse et structure du champ littéraire*, Paris, Seuil, « Points Essais », 1992.

18 Voir à ce propos notre analyse discursive des prises de position des promoteurs et adversaires d'une littérature « belge » pendant l'entre-deux-guerres : Reine MEYLAERTS, « La Construction d'une identité littéraire dans la Belgique de l'entre-deux-guerres », dans Jean-Marie KLINKENBERG (dir.), *L'Institution littéraire*, n° spécial de *Textyles*, Bruxelles, Le Cri, 1998, pp. 17-33.

A. Cent soixante ans. Sans la Flandre ?

Par intervalles, des plaidoyers s'élèvent pour qu'on prenne en compte un second paramètre – outre celui des relations avec Paris – dans la description du fait littéraire, à savoir :

> [...] les bouleversements sociaux vécus dans le cadre territorial belge, appréhendés à travers leurs superstructures culturelles et politiques. Cette histoire sociale de la littérature de Belgique est, à ce jour, totalement inexistante [...].[19]

« Au tout premier rang des facteurs » qui ont influencé le développement littéraire en Belgique, figure « la situation de pluriculturalisme » (Klinkenberg 1981, p. 35) de la société belge[20]. Les phases successives de la vie littéraire « épousent étroitement [l]es modifications sociales » qui ont « bouleversé radicalement la structure politique et institutionnelle du pays » (*ibidem*)[21]. L'on est, en d'autres termes, poussé à interpréter le développement littéraire comme un reflet de la réorganisation étatique belge qui, au bout de quelque cent soixante années, a transformé l'État unitaire en un État fédéral. Qui plus est, suite à une « intériorisation du schéma politique dominant »[22], il faut constater que les schémas de perception actuels se calquent sur des objets de recherche antérieurs. Les analyses semblent en quelque sorte prisonnières de leur propre position institutionnelle. Ainsi, elles abordent les manifestations culturelles, *in casu* littéraires, de préférence sous l'angle d'une (stricte) séparation entre néerlandophones et francophones. L'étude comparatiste des relations entre les littératures néerlandophone et francophone en Belgique est considérée comme une question peu pertinente, sans incidence sur la compréhension du fonctionnement des

---

19 Jean-Marie KLINKENBERG, « La Production littéraire en Belgique francophone. Esquisse d'une sociologie historique », dans *Littérature*, n° 44, décembre 1981, pp. 34-35. Une incitation, plus implicite mais allant dans le même sens, se trouve dans la proposition de ne plus étudier la « littérature belge » mais bien « le problème de l'écriture littéraire sur le territoire de la Belgique » (Jean-Marie KLINKENBERG, « Nouveaux regards sur le concept de "Littérature belge" », dans *Cahiers de l'ARULg*, vol. 3, 3e trimestre, 1968, p. 121).

20 De concert avec lui, Hans-Joachim Lope estime que, face à l'unilinguisme légal des régions, un plurilinguisme de fait continue à se manifester dans la vie quotidienne belge, ce qui ne fut pas sans conséquences pour la littérature (*cf.* Hans-Joachim LOPE, « Einleitende Bemerkungen », dans Hans-Joachim LOPE, *Studia Belgica. Aufsätze zur Literatur- und Kulturgeschichte Belgiens*, Frankfurt a/M, Peter Lang, « Studien und Dokumente zur Geschichte der Romanischen Literaturen », 6, 1980, p. 5).

21 Pour un aperçu des changements sociétaux causés par ladite situation de pluriculturalisme, voir plus loin dans cette introduction.

22 Paul DIRKX, « La Traduction littéraire dans la Belgique du second après-guerre », dans *Textyles*, n° 14, 1997, p. 181.

champs respectifs. Pourtant, pendant l'entre-deux-guerres, certaines manifestations littéraires furent le résultat de contacts protéiformes entre des agents et des milieux néerlandophones et francophones. Hellemans se trouve parmi la minorité de chercheurs qui mettent l'accent sur la façon dont

> [...] l'interaction [...] entre les barrières linguistiques et culturelles et la terminologie critique [...] a dû atteindre un point culminant en Belgique au cours de la première moitié du siècle. En 1924, la séparation des lettres françaises et flamandes est loin d'être accomplie [...]. Ajoutez à cela qu'à l'époque, la littérature française de Belgique ne tranchait pas encore nettement sur celle de France.[23]

Plus d'une fois, l'on a déploré l'absence de recherches comparatistes « intra-belges ». Marc Quaghebeur appelle à « étudier de près interférences et échanges qui jouèrent à chaque époque entre écrivains des deux langues »[24] et souligne les préjugés :

> On aime oublier que Lemonnier dialogua avec Cyriel Buysse, et Mockel avec van de Woestijne. Qui se rappelle la démarche conjointe des avant-gardes francophones et de van Ostaijen ? Une amitié active liait Bodart à Jonckheere, ou Liliane Wouters à Jos De Haes. [...] Ce sont là quelques exemples.[25] (Quaghebeur 1980, p. 525)

Face à ce point de vue rarement exprimé, la prise en compte des causes se révèle encore moins fréquente. Lope estime qu'un aperçu du développement littéraire en Belgique mettrait à nu toute la problématique de l'unilinguisme réducteur des études littéraires (Lope 1980). Pour Hellemans, ce genre d'analyses illustre une des « frontières de l'"espace blanc" : celle de la *Romania* et des langues germaniques, qu'on ne franchit pas aussi simplement qu'on ne le pense, même en littérature » (Hellemans 1991, p. 374). Jean-Marie Klinkenberg évoque la piste institutionnelle :

> Des recherches en littérature comparée « inter belge » étaient épistémologiquement impensables jusqu'il n'y a guère. Dans la phase centripète, les deux productions littéraires en cause étaient pensées dans leur pure identité,

---

[23] Dina HELLEMANS, « Être ou ne pas être... surréaliste : coordonnées du surréalisme en Flandre », dans Jean WEISGERBER (dir.), *Les Avant-gardes littéraires en Belgique. Au confluent des arts et des langues (1880-1950)*, Bruxelles, Labor, « Archives du Futur », 1991, p. 374.

[24] Marc QUAGHEBEUR, « Littérature et fonctionnement idéologique en Belgique francophone », dans Jacques SOJCHER (dir.), *« La Belgique malgré tout »*, numéro spécial de la *Revue de l'Université Libre de Bruxelles*, Bruxelles, ULB, 1980, p. 524.

[25] Pour un autre exemple, l'on se référera à Raymond VERVLIET, « Lever de rideau : les précurseurs », dans Jean WEISGERBER (dir.), *Les Avant-gardes littéraires en Belgique. Au confluent des arts et des langues (1880-1950)*, Bruxelles, Labor, « Archives du Futur », 1991, p. 46.

> ce qui rendait inconcevable la démarche de la comparaison ; dans la phase centrifuge, elle le devenait tout autant par la disqualification radicale du cadre belge.[26]

Les rares ouvrages qui, selon l'auteur, font exception en traitant ensemble les littératures néerlandophone et francophone, « se contentent de juxtaposer deux moitiés de livre »[27], « ou, au mieux, d'alterner des chapitres »[28]. En dehors des quelques histoires littéraires et autres études qui en font explicitement leur sujet mais ne l'approfondissent pas, les références « intra-belges » s'avèrent rarissimes, ne dépassant jamais le statut de réflexions ponctuelles. Un premier type de références se fait sur un mode oppositionnel et négatif. Ainsi, selon Robert Frickx et Jean Muno, la situation des lettres francophones, sur les plans esthétique et institutionnel, aurait été à ce point déplorable que le sort plus heureux des lettres néerlandophones suscitait l'envie[29]. Si dans ces études, les lettres néerlandophones servent de *tertium comparationis* privilégié par rapport aux lettres francophones, c'est pour accentuer leurs différences foncières par rapport aux conditions de production et de diffusion mais aussi par rapport à leur autodéfinition. À leur tour, ces divergences justifient sans doute implicitement l'absence de recherches « intra-belges » ultérieures. D'autres comparaisons ne dépassent pas, elles non plus, le statut de remarques ponctuelles mais se font sur le mode positif. Certaines établissent des correspondances thématiques et/ou formelles entre les œuvres francophones et néerlandophones. Elles partagent avec

---

[26] Jean-Marie KLINKENBERG, « La Génération de 1880 et la Flandre », dans Jean WEISGERBER (dir.), *Les Avant-gardes littéraires en Belgique. Au confluent des arts et des langues (1880-1950)*, Bruxelles, Labor, « Archives du Futur », 1991, p. 102.

[27] Klinkenberg fait à cet égard référence à « Antonio Mor et Jean Weisgerber, dans *Storia delle letterature del Belgio*, Milan, Nuova Accademia Editrice, 1958 » (1991, p. 102).

[28] « [C]omme Paul Hamelius dans *Introduction à la littérature française et flamande de Belgique*, Bruxelles, Office de Publicité, 1921 » (KLINKENBERG 1991, p. 102). L'histoire littéraire de Hamelius fut d'ailleurs fortement critiquée lors de sa parution par August Vermeylen, un des doyens de la littérature néerlandophone de l'époque. Vermeylen lui reprochait entre autres de traiter la « littérature flamande » en parente pauvre par rapport à sa consœur francophone. Décomptes à l'appui, Vermeylen conclut que les lettres flamandes néerlandophones doivent se contenter d'une place par trop modeste (*cf.* August VERMEYLEN, « Een inleiding tot de "Belgische literatuur" », dans *Verzameld Werk*, IV, Bruxelles, Manteau, [1922], p. 508).

[29] L'on se reportera par exemple à : Robert FRICKX, « Littérature et enseignement », dans Robert FRICKX et Jean MUNO, *Littérature française de Belgique*, Québec, Naaman, 1979, pp. 140-141 ; Robert FRICKX, « Littérature belge d'expression française ou lettres françaises de Belgique ? », dans *Tijdschrift van de Vrije Universiteit Brussel*, 14de jaargang, n° 3-4, 1971-1972, p. 181 ; René ANDRIANNE, *Écrire en Belgique*, Bruxelles-Paris, Labor-Fernand Nathan, 1983, p. 95.

le premier type d'attention leur faible quantité[30]. Le tout premier volume qui se propose explicitement d'« éclairer la littérature néerlandaise par la française et vice versa, pour en relever les analogies, les différences, les points de contact » (Weisgerber 1991, p. 12) est récent et uniquement consacré aux avant-gardes littéraires et – dans une moindre mesure – plastiques de 1880 à 1950[31]. Bref, l'attention francophone pour les relations entre les productions littéraires néerlandophones et francophones en Belgique reste tout sauf développée. L'histoire de la Belgique bilingue et biculturelle reste à écrire.

B. Mais quelle Flandre ?

Outre le caractère doublement illégitime de l'objet d'étude, il faut signaler un autre écueil auxquels se heurtent les rares formes d'attention francophone pour « la Flandre » de l'entre-deux-guerres[32]. Elles partagent une imprécision globale, débouchant souvent sur une confusion terminologique sinon explicite, du moins latente. En opposant les signifiants « Flamand/flamand » et « Francophone/francophone », l'on n'arrive pas à distinguer les Flamands néerlandophones des Flamands francophones ou bilingues... Le classement de ces deux derniers groupes, soit parmi les « Flamands », soit parmi les « francophones »[33] n'est

---

30 Pour des exemples, *cf.* FRICKX 1971-1972, p. 176 ; QUAGHEBEUR 1980, p. 504 ; ARON 1990, p. 30.

31 Jean WEISGERBER (dir.), *Les Avant-gardes littéraires en Belgique. Au confluent des arts et des langues (1880-1950)*, Bruxelles, Labor, « Archives du futur », 1991. Pour des exemples concrets, l'on se reportera aux pages 29, 42, 77, 123, 210, 233, 242, 291-304 et 313.

32 Nous ne considérons pas ici les innombrables études consacrées à la période du symbolisme. Elles utilisent les termes « Flamand/flamand » pour désigner des francophones nés en Flandre et écrivant en français. Pour des études concernant cette période, voir Jean-Marie KLINKENBERG, « La Production littéraire en Belgique francophone. Esquisse d'une sociologie historique », dans *Littérature*, n° 44, décembre 1981, pp. 33-50 ; Christian BERG, « Le Déficit symbolique : la littérature française face au mouvement flamand en Belgique au XIX^e^ siècle », dans Hans FELTEN et Hans-Joachim LOPE (dir.), *Literatur im französischsprachigen Belgien. Akten der Belgiensektion des Deutschen Romanistentages Aachen (25.-27.9.1989)*, Frankfurt a/M-Bern-New York-Paris, Peter Lang, 1989, pp. 161-172 ; Jean-Marie KLINKENBERG, « Lettres belges et lunettes parisiennes », dans *Revue Nouvelle*, 1983, pp. 541-553 ; Jean-Paul LAURENT, Isabelle LEGROS-STEEL et Georges LEGROS, « Pourquoi (pas) la littérature belge ? Ce que (ne) disent (pas) les manuels », dans Lise GAUVIN et Jean-Marie KLINKENBERG (dir.), *Trajectoires. Littérature et institutions au Québec et en Belgique francophone*, Bruxelles, Labor, 1985, pp. 201-223 ; Vic NACHTERGAELE, « De Betrokkenheid bij Vlaanderen van de Franstalige Vlaams-Belgische auteurs », dans *Ons Erfdeel*, XX, 1977, pp. 231-241.

33 Pour des exemples concrets, voir WEISGERBER 1991, les pages citées ci-dessus. Un autre exemple de confusion terminologique autour de l'emploi des termes « Flamands/ flamands » se trouve dans BOURDIEU, 1985, pp. 4-5. Tantôt les signifiants renvoient

d'ailleurs pas toujours très clair. De plus, on a tendance à identifier de façon réductrice les « Flamands » aux seuls néerlandophones tout en les désignant par un signifiant à valeur plutôt géographique pour les opposer aux francophones, dont il ne semble pas pertinent de spécifier l'origine géographique. En d'autres termes, la superposition des étiquettes linguistique et géographique est boiteuse. Dans une certaine mesure, ces habitudes terminologiques se révèlent tributaires des schémas de perception actuels régis par la coïncidence entre langue et région/nation, entre langue vernaculaire et langue d'enseignement, entre langue vernaculaire et langue littéraire[34]. L'identification, courante aujourd'hui, entre langue, littérature et territoire était beaucoup plus rare durant l'entre-deux-guerres. Afin d'éviter les confusions terminologiques dans notre propre discours, nous avons systématiquement opté pour une combinaison de termes géographico-linguistiques. Elle donnera lieu au terme « Flamand néerlandophone » par exemple. Nous demandons l'indulgence du lecteur pour ces précisions nécessaires.

Face à ces quelques manifestations d'attention comparatiste « intra-belge », il faut constater que les contacts traductionnels, dans l'une ou l'autre direction, sont très souvent négligés. Tout au plus et exceptionnellement, on les effleure en marge[35], parfois sans utiliser le terme de traduction[36].

---

aux Flamands néerlandophones tantôt aux Flamands francophones. Par exemple, l'assertion selon laquelle les « Wallons » n'ont pas « au même degré que les Flamands, eux-mêmes doublement dominés par rapport aux Wallons (et aux Français) et par rapport aux Néerlandais, la possibilité de se replier dans l'affirmation d'une altérité assumée (ainsi s'explique que, paradoxalement, les écrivains belges les plus "connus" – et en tant que Belges – soient à peu près tous des Flamands) ». Ou encore, lorsque, deux phrases plus loin, l'auteur évoque Verhaeren, Maeterlinck, Ghelderode en tant qu'exemples de ces « écrivains flamands » (BOURDIEU 1985, p. 4).

34 Pour un dépassement de ces identifications habituelles, on lira avec intérêt : José LAMBERT, « In Quest of Literary World Maps », dans Harald KITTEL et Armin Paul FRANK (dir.), *Interculturality and the Historical Study of Literary Translations*, Berlin, Erich Schmidt Verlag, 1991, pp. 133-144.

35 Ainsi Jean Muno à propos de la collection « Les Prosateurs étrangers modernes » chez Rieder où sont publiés entre autres des « écrivains flamands : Cyriel Buysse, Stijn Streuvels, Felix Timmermans » (Jean MUNO, « L'Esprit Rieder dans le roman belge de l'entre-deux-guerres », dans Michel OTTEN, Roland BEYEN et Pierre YERLES (dir.), *Études de Littérature française de Belgique offertes à Joseph Hanse pour son 75e anniversaire*, Bruxelles, Jacques Antoine, 1978, p. 316).

36 Parlant de la revue française *Europe*, « financée par les éditions Rieder », Aron spécifie que « *Europe* présente de "bonnes pages" ou des articles d'André Baillon, Constant Burniaux, Jacques Mesnil, Robert Vivier et Henry Van de Velde, sans compter des auteurs flamands comme Felix Timmermans ou Stijn Streuvels » (Paul ARON, « Romain Rolland, Henri Barbusse et leurs amis belges : l'efficacité d'un réseau politico-littéraire », dans Robert FRICKX (dir.), *Les Relations littéraires franco-belges de 1914 à 1940*, Bruxelles, VUB-Press, 1990, p. 39).

À la fin des années 70, José Lambert a inauguré des recherches descriptives fonctionnelles orientées vers les dimensions pluriculturelles des littératures en Belgique[37]. Il fut le premier à étudier les interactions entre cultures/littératures à l'intérieur du cadre belge, principalement sous forme de traductions littéraires[38]. « Dans toutes les sociétés bilingues, le recours à la traduction est en principe une option, et il convient de déterminer pourquoi elle est préférée à la non-traduction »[39]. Interprétant ses observations à l'aide d'un cadre conceptuel systémique, il a pu dévoiler des phénomènes jusque-là inconnus et affiner les points de vue concernant le fonctionnement des littératures en Belgique. Dans le prolongement de ce programme, des études de second et troisième cycle ont vu le jour, chacune apportant des indications supplémentaires[40]. Nous reviendrons longuement sur les caractéristiques méthodologiques du modèle, qui sera aussi le nôtre.

---

37 On lira à cet égard José LAMBERT, « Twenty Years of Literary Translation at the Katholieke Universiteit Leuven », dans Harald KITTEL (dir.), *Die literarische Übersetzung. Stand und Perspektiven ihrer Erforschung*, Berlin, Erich Schmidt Verlag, 1988 [= 1988a], pp. 122-138.

38 Voir entre autres José LAMBERT, « De Verspreiding van Nederlandse literatuur in Frankrijk : enkele beschouwingen », dans *Ons Erfdeel*, n° 23, januari-februari 1980, pp. 74-86.

39 José LAMBERT, « Les Stratégies de traduction dans les cultures : positions théoriques et travaux récents », dans Judith WOODSWORTH et Simon SHERRY, *La Traduction et son public. Actes du premier congrès de l'Association canadienne de traductologie/ Canadian Association for Translation Studies tenu en mai 1988*, numéro spécial de *TTR*, n° 1 : 2, 1988 [= 1988b], p. 82.

40 On lira à titre d'exemple : Annick CAPELLE, « Translation in Nineteenth Century Belgium », dans Clem ROBYNS (dir.), *Translation and the (Re)production of Culture. Selected Papers of the CERA Research Seminars in Translation Studies 1989-1991*, Leuven, The CERA Chair for Translation, Communication and Cultures, 1994, pp. 7-17 ; Reine MEYLAERTS, « Translation Policy in Belgium between the Two World Wars », dans *Canadian Review of Comparative Literature/Revue Canadienne de Littérature Comparée*, XXI, n° 4, décembre 1994, pp. 717-734 ; Annick CAPELLE et Reine MEYLAERTS, « Interactions littéraires entre la Flandre et la Wallonie », dans *Liber. Revue internationale des livres*, 21-22, mars 1995, pp. 30-31 ; Reine MEYLAERTS, « "De taal is gansch het volk" : Vlaamse literatuur en haar Franstalige promotoren tijdens het interbellum in België », dans *Neerlandica extra muros*, tijdschrift van de Internationale Vereniging voor Neerlandistiek (IVN), XXXIV, 3, octobre 1996, pp. 13-27 ; Paul DIRKX, « Paris and Amsterdam as Translational Go-Betweens. The Evolution of Literary Translation in Belgium after World War II », dans Peter JANSEN (dir.), *Translation and the Manipulation of Discourse. Selected Papers of the CERA Research Seminars in Translation Studies 1992-1993*, Leuven, The CERA Chair for Translation, Communication and Cultures, pp. 9-24 ; Rainier GRUTMAN, « Le Bilinguisme littéraire comme relation intersystémique », dans *Canadian Revue of Comparative Literature/Revue Canadienne de Littérature Comparée*, n° 17, septembre-décembre 1990, pp. 198-212.

II. Le champ littéraire francophone pendant l'entre-deux-guerres

L'étude du fonctionnement littéraire (francophone) en Belgique présente encore bien des lacunes, « en particulier pour les périodes postérieures au symbolisme » (Biron 1994, p. 14). L'entre-deux-guerres « n'a jusqu'à présent été étudié que dans ses aspects internationaux ou à l'occasion de monographies sur un auteur ou un mouvement »[41].

Un des moments clés dans le développement du champ francophone pendant l'entre-deux-guerres est la création de l'Académie royale de Langue et de Littérature françaises de Belgique en 1920. Elle y introduit un « nouvel espace de consécration » et « officialise le processus d'autonomisation amorcé en Belgique en 1875 » (Biron 1994, p. 180) :

> Le sacrifice par l'écriture, l'autonomie professionnelle et esthétique de la littérature, le patriotisme et le régionalisme constituent les valeurs cardinales de l'Académie. (Biron 1994, p. 192)

Comme la majorité de ses membres sont directement ou indirectement issus de *La Jeune Belgique*[42], l'Académie en perpétue, en toute logique, l'esthétique. Pourtant, la défense de cette esthétique entraîne parfois des contradictions : malgré sa conception asociale de la littérature, c'est « un des traits de l'Académie naissante d'être à la charge de l'État tout en se défendant d'encourager l'art officiel » (Biron 1994, p. 191). Ainsi, elle se déclare pour le maintien du français en Flandre et s'oppose notamment à la néerlandisation de l'Université de Gand.

L'Académie produit une stratification verticale. Véritable pôle de division, elle crée un tel abîme entre les écrivains que « [c'est] à partir de là que le modèle bourdieusien des sphères de production distinctes s'applique adéquatement à la Belgique littéraire » (Biron 1994, p. 186). Ainsi, le champ francophone belge de l'entre-deux-guerres connaît une division en trois niveaux différents. Parmi ceux-ci, le premier retiendra particulièrement notre attention. Ce sous-champ représente une esthé-

---

41 Paul ARON et Pierre-Yves SOUCY, *Les Revues littéraires belges de Langue française de 1830 à nos jours. Essai de répertoire*, Bruxelles, Labor, « Archives du Futur », 1993, p. 36.

42 Biron parle à cet égard de la « pilorisation » du corps académique (1994, p. 191). Les quatorze premiers membres de l'Académie, nommés par le roi Albert I[er] sur proposition de Jules Destrée, ministre des Sciences et des Arts, furent désignés parmi les lauréats des prix quinquennaux et triennaux de littérature. Il s'agissait de : Henry Carton de Wiart, Georges Eekhoud, Iwan Gilkin, Albert Giraud, Hubert Krains, Maurice Maeterlinck, Albert Mockel, Fernand Severin, Paul Spaak, Gustave Vanzype, Auguste Doutrepont, Jules Feller, Jean Haust et Maurice Wilmotte. Les quatre derniers étaient nommés à titre de philologue, les dix premiers à titre d'écrivain. Ils devaient coopter vingt-six autres membres parmi lesquels dix étrangers.

tique fondée sur une « tradition classique totalisante » (Biron 1994, p. 208) :

> Véhiculée par des revues telles que *La Renaissance d'Occident* (Gauchez) [...] et par l'Académie Royale de langue et de littérature françaises de Belgique, cette conception esthétique valorise à la fois l'universalité de la langue française et le régionalisme littéraire. À travers elle, circulent les idées héritées de *La Jeune Belgique* [...] à savoir l'autonomie idéalisée de l'art et un mélange de patriotisme et de francophilie. (Biron 1994, p. 208)

Pour ce qui est du patriotisme, l'histoire littéraire monumentale d'Henri Pirenne « pouvait passer durant la décennie 1920 pour un véritable texte national »[43]. Par la suite, il s'avérera que la *Revue Belge*, que Biron ne mentionne pas, se situe au sein de ce niveau « en deçà [...] de la ferveur moderniste » (Biron 1994, p. 209).

Un second niveau définit « une attitude qui se veut actuelle [...] mais interrogeant assez peu la relation de la littérature à la société ». Cette position est défendue par « les revues *Anthologie* (Linze), *7 Arts* (P. Bourgeois) et *Sélection* (De Ridder) » (Biron 1994, pp. 208-209). Le troisième niveau est celui de l'avant-garde. « Fondé sur l'idéologie de la rupture (esthétique et sociale) », il est représenté par « des revues telles que *Résurrection* ou *Ça ira* » et par « les divers courants du surréalisme » (Biron 1994, p. 209). Ils ne seront pas importants pour la présente étude.

Simultanément à l'avènement de cette instance de consécration par excellence que constitue l'Académie, notons la faiblesse des structures éditoriales qui ne sont pas capables d'assurer une large diffusion. Face au statut supérieur des instances de consécration parisiennes, qui gèrent un marché éditorial fortement centralisé et qui confèrent la légitimité, l'éditeur belge francophone « doit se rabattre sur des productions culturelles peu légitimes »[44]. Cette faiblesse se reflète « négativement » dans « la diversité des œuvres publiées », « la variété des tentatives éditoriales » et « la multiplicité des choix littéraires »[45]. De là sans doute

---

[43] Paul Aron qualifie dans la même période « l'idéologie dominante » comme « celle du Traité de Versailles et du nationalisme » (1990, p. 32).

[44] Jean-Marie KLINKENBERG 1981, p. 48. Une vision identique se trouve dans Jean-Marie KLINKENBERG, « Pour une étude de l'institution littéraire en Belgique francophone », dans WATTÉ 1984, p. 29 ; Jean-Marie KLINKENBERG, « Liège », dans WEISGERBER 1991, p. 163.

[45] Michel CONDÉ, « Les Réseaux d'édition littéraire en Belgique francophone », dans Lise GAUVIN et Jean-Marie KLINKENBERG (dir.), *Trajectoires. Littérature et institutions au Québec et en Belgique francophone*, Bruxelles, Labor, 1985, p. 163. Toutes proportions gardées, le même morcellement se manifeste pour ce qui est des traductions d'œuvres flamandes néerlandophones en français et éditées en Belgique

l'opinion largement répandue et souvent répétée – tant par les agents littéraires que par les chercheurs – que les œuvres de qualité sont éditées à Paris :

> Publier en Belgique, à compte d'auteur ou chez un ami éditeur ne peut conduire, [pendant l'entre-deux-guerres], qu'à la marginalisation complète.[46]

Vu l'importance « des relations personnelles, des liens d'amitié ou de dépendance dotés d'efficacité dans l'institution littéraire » (Aron 1990, p. 30), il convient de souligner qu'entre 1918 et 1935, certains Belges occupaient à Paris « des fonctions éditoriales importantes » et y ont « servi de relais pour leurs compatriotes restés au pays » (Aron 1990, p. 46). L'exemple le plus connu est sans doute la maison parisienne Rieder qui publiait pendant l'entre-deux-guerres bon nombre d'auteurs francophones belges dans sa collection « Les Prosateurs français contemporains ». Le Belge Paul Colin y a joué un rôle non négligeable[47]. Que Rieder publiât également des traductions d'auteurs néerlandophones belges dans sa collection « Les Prosateurs étrangers modernes » est un fait moins connu.

Ce sont les revues qui « semblent avoir suppléé aux carences notables dans le monde de l'édition proprement dite » (Aron et Soucy 1993, p. 11). Plus généralement, il semble que, surtout en Belgique, les revues présentent un miroir particulièrement fidèle de la dynamique littéraire (Hinterhäuser 1983, p. 131).

À l'intérieur du champ littéraire, les revues occupent une place singulière car elles se trouvent parmi des « structures de sociabilité [...] éclatées en réseaux ou en groupes relationnels ». En somme, « la vie littéraire belge est faite de ces microstructures de sociabilité dont le rôle n'a pas encore été étudié, non plus d'ailleurs que la dynamique relationnelle qu'elles induisent » (Aron et Soucy 1993, p. 9). Elles confèrent aux agents littéraires une légitimité comparable à celle de l'édition tout en requérant « une mise de fonds plus modeste » (Aron et Soucy 1993, p. 9). Vu cette position centrale, il n'est pas étonnant de les voir « intervenir dans la reconnaissance internationale de nos écrivains [...] et [...]

---

pendant l'entre-deux-guerres. Pour des données concrètes, voir Reine MEYLAERTS 1994 et Reine MEYLAERTS 1996.

46 Paul ARON, « Romain Rolland, Henri Barbusse et leurs amis belges : l'efficacité d'un réseau politico-littéraire », dans Robert FRICKX (dir.), *Les Relations littéraires franco-belges de 1914 à 1940*, Bruxelles, VUB-Press, 1990, p. 29.

47 Voir Jean MUNO, « L'Esprit Rieder dans le roman belge de l'entre-deux-guerres », dans Michel OTTEN, Roland BEYEN et Pierre YERLÈS (dir.), *Études de Littérature française de Belgique offertes à Joseph Hanse pour son 75e anniversaire*, Bruxelles, Jacques Antoine, 1978, pp. 315-325.

dans les termes complexes du débat identitaire » (Aron et Soucy 1993, p. 14) :

> Terreau et fondement de l'activité littéraire en Belgique pendant toute la période [de l'entre-deux-guerres], les revues restent paradoxalement l'aspect le moins connu des lettres. [...] Nul doute que leur dépouillement systématique apportera les plus substantielles connaissances à l'historiographie littéraire belge. (Aron et Soucy 1993, p. 36)

Or, ceci dit, « rares sont les revues littéraires belges de langue française prêtant une attention soutenue aux lettres flamandes »[48]. Ainsi, en prenant comme objet les différents types de contacts « intra-belges » à l'intérieur d'une revue francophone, traditionaliste de l'entre-deux-guerres, notre étude s'avance sur un terrain doublement inédit. Son objet peut revêtir le statut d'un microcosme représentatif d'une situation de contacts suivis entre (sous-) cultures voisines où la culture importatrice jusque-là dominante se sent menacée par la culture importée.

III. La société belge de l'entre-deux-guerres

Selon Hobsbawm, le XIX^e^ siècle ne se termine qu'en 1914 quand la Première Guerre mondiale fait table rase et marque le début de trente et un ans de conflits mondiaux[49]. Les deux guerres mondiales, d'une ampleur inégalée jusque-là, furent séparées par une récession économique qui, elle aussi, participait du jamais vu (Hobsbawm 1994, p. 108). La Belgique n'échappe à aucun de ces fléaux. Ils s'ajoutent à – et se miroitent en quelque sorte dans – trois zones conflictuelles plus spécifiquement belges qui divisaient les positions sociétales déjà avant la Grande Guerre : les oppositions sociales, celles entre cléricaux et anticléricaux et la question linguistique[50]. Vu le sujet de la présente étude, ce sera surtout la troisième qui retiendra notre attention.

Au niveau politique, l'instauration du suffrage universel pur et simple, pour les hommes seulement, met fin à une longue période de majorité absolue pour les catholiques. Il inaugure l'époque des gouvernements de coalition et d'une plus grande influence des partis politiques. Mais les anciens rapports de force ne se trouvent pas pour autant

---

48 Jean-Marie KLINKENBERG, « La Génération de 1880 et la Flandre », dans Jean WEISGERBER (dir.), *Les Avant-gardes littéraires en Belgique. Au confluent des arts et des langues (1880-1950)*, Bruxelles, Labor, « Archives du futur », 1991, p. 103, n. 3.

49 Éric HOBSBAWM, *Een eeuw van uitersten. De twintigste eeuw 1914-1991*, traduit par André Abdeling et Martha Heesen, Utrecht, Het Spectrum, 1994, p. 36.

50 Els WITTE, Jan CRAEYBECKS et Alain MEYNEN, *Politieke geschiedenis van België van 1830 tot heden*, Vijfde, volledig herwerkte uitgave, Antwerpen, Standaard Uitgeverij, 1990, p. 153.

bouleversés : les socialistes sont presque systématiquement écartés du pouvoir[51] et les catholiques continuent à former le groupe parlementaire le plus puissant. Ils participent à tous les gouvernements de l'entre-deux-guerres sans exception. Malgré cette position dominante, les socialistes sont présentés et perçus par les catholiques conservateurs comme des adversaires redoutables (Witte 1990, p. 154). Les colonnes de la *Revue Belge* en témoignent.

Suite également à l'introduction du suffrage universel pur et simple, les catholiques se sont restructurés. À partir de 1921, l'Union Catholique Belge se compose de quatre sections. La Fédération des Associations et des Cercles est un groupe « à dominante francophone, aristocratique et bourgeoise, également en Flandre »[52] qui, contre son gré, cède une partie de ses anciennes prérogatives. Le Boerenbond, très puissant en Flandre, soutient les exigences du Mouvement flamand. Son pendant wallon, l'Alliance agricole, est beaucoup moins influent (Witte 1990, p. 165). Le Bloc Démocratique forme une confédération d'organisations dans lesquelles la Ligue Nationale des Travailleurs Chrétiens (LNTC) – Algemeen Christelijk Werkersverbond (ACW), prend une place importante. L'aile néerlandophone compte beaucoup de leaders flamingants comme H. Heyman, P. Poullet et autres. Paul Tschoffen, le directeur politique de la *Revue Belge* est membre de l'aile francophone[53]. L'Union des Classes moyennes constitue le maillon le moins puissant. De tendance conservatrice et réactionnaire, l'Action Catholique de la Jeunesse Belge (ACJB) s'adresse spécifiquement aux jeunes élites nationalistes belges francophones qui se démarquent, dans tous ses aspects, de la démocratie moderne[54].

---

[51] Dans l'entre-deux-guerres, les socialistes n'ont participé qu'à des gouvernements tripartites (entre 1919 et 1921 de même entre 1936 et 1939), à deux exceptions près : le gouvernement Poullet-Vandervelde (Catholique-Socialiste) en 1925-1926 et le gouvernement Pierlot I (Catholique-Socialiste) en 1939 (Theo LUYKX et Marc PLATEL, *Politieke Geschiedenis van België*, 2 vol., Antwerpen, Kluwer, 1985, pp. 413-418).

[52] Astrid VON BUSEKIST, *La Belgique. Politique des langues et construction de l'État de 1780 à nos jours*, Paris-Bruxelles, Duculot, 1998, p. 370, n. 87.

[53] Sur le rôle de la LNTC-ACW dans la législation linguistique pendant l'entre-deux-guerres, voir Lode WILS et Emmanuel GERARD, « Het ACW, de katholieke partij en de taalwetgeving, 1929-1932 (Eerste deel) », dans *Wetenschappelijke Tijdingen op het gebied van de geschiedenis van de Vlaamse Beweging*, LV, n° 4, 1996, pp. 235-255 ; Lode WILS et Emmanuel GERARD, « Het ACW, de katholieke partij en de taalwetgeving, 1929-1932 (Tweede deel) », dans *Wetenschappelijke Tijdingen op het gebied van de geschiedenis van de Vlaamse Beweging*, LVI, n° 1, 1997, pp. 3-24.

[54] Voir à ce propos Éric DEFOORT, *Charles Maurras en de Action Française in België*, Brugge, Orion – Nijmegen, Gottmer, 1978. Nous y reviendrons encore à propos de Roger Kervyn (voir chapitre V).

Mentionnons encore la naissance de quelques partis nouveaux, comme le Parti Communiste et le Frontpartij (le parti des anciens combattants flamingants) auxquels la représentation proportionnelle assure une représentation parlementaire mais qui ne participeront jamais au pouvoir[55].

Les repositionnements brossés ci-dessus se font dans un contexte de difficultés économiques presque ininterrompues qui tourneront en une crise dont le cadre et l'ampleur dépassent nettement le niveau national. À l'issue de la Première Guerre mondiale, les dégâts matériels et les pertes humaines sont importants (Witte 1990, p. 174). Et, de 1922 à 1926, le pays connaît de sérieux problèmes budgétaires et monétaires. Grâce à des mesures drastiques d'assainissement, dont une forte dévaluation, s'ouvre un bref intermède à la fin des années 20, baptisé « les années folles ». Elles créent l'illusion d'une relance apparemment illimitée avec une montée très nette des exportations, un chiffre de chômage régressant rapidement et d'importants excédents budgétaires (Luykx 1985, pp. 327-328). Dès 1932, la récession mondiale se fait fortement sentir en Belgique. La relance ne s'annonce qu'à partir de 1935, quand le gouvernement d'union nationale de Paul van Zeeland mène une politique keynésienne avant la lettre inspirée par le Plan de Man : dévaluation du franc belge, augmentation des dépenses publiques, baisse des taux d'intérêt. Le pays peut souffler... jusqu'en 1938 où une nouvelle crise économique le frappe. Ensuite commence la Seconde Guerre mondiale...

A. Question flamande et lois linguistiques

La question linguistique est d'une importance cruciale pour notre travail. Sans entrer dans les détails, nous esquisserons un bref aperçu historique ainsi que les moments clés de son évolution législative pendant l'entre-deux-guerres. Dans une étude consacrée aux modalités interculturelles « intra-belges », les « perceptions » que véhiculent les langues respectives dans la tête de leurs utilisateurs sont primordiales. Autrement dit, ce résumé servira de point de départ à une meilleure compréhension de l'attitude des francophones – parmi lesquels se trouvent les collaborateurs et lecteurs de la *Revue Belge* – vis-à-vis de la langue et de la littérature néerlandophones en Belgique.

Depuis l'indépendance de la Belgique en 1830, la question linguistique constitue un des points sensibles sur lesquels se cristallisent des positions sociétales souvent irréconciliables et qui ont plus d'une fois monopolisé, voire paralysé, la scène politique. Les péripéties linguis-

[55] Pour une chronologie détaillée des mouvements flamands de 1917 à 1940, voir VON BUSEKIST 1998, pp. 243-244.

tiques tournent essentiellement autour des exigences linguistiques de certains groupes flamands néerlandophones en faveur de l'emploi du néerlandais comme langue officielle au nord de la Belgique. Ainsi, la question linguistique participe de la lutte (symbolique) pour imposer une seule langue nationale, symbole des plus puissants dans la construction d'un État-nation[56]. Ce type d'enjeu permet de comprendre le pouvoir mobilisateur et le statut conflictuel de la question à travers plus d'un siècle et demi.

Les origines de la question linguistique remontent au XVIII^{e} siècle, durant la période autrichienne. Dès cette époque, les couches sociales supérieures des Pays-Bas autrichiens se servent du français dans leurs rapports sociaux. Elles se conforment ainsi au phénomène de propagation du français comme langue de la culture par excellence – une sorte de nouvelle *lingua franca* européenne après le latin – dans les cours européennes. Sous le régime français (1794-1814), une politique linguistique unificatrice devient un des piliers de l'organisation étatique moderne susceptible de remplacer les structures de l'Ancien Régime. Dès le XVIII^{e} siècle, le français acquiert donc une position établie comme langue de distinction et de promotion sociale. Son prestige et son attrait sont à l'avenant. Après l'écroulement de l'Empire français en 1815, les Pays-Bas méridionaux doivent former, avec les Pays-Bas septentrionaux, le nouveau Royaume Uni sous le roi hollandais Guillaume I^{er}. L'union prend bientôt fin, en 1830. Une des raisons[57] de

[56] L'État-nation est une forme d'organisation sociopolitique développée pour remplacer les structures de l'Ancien Régime. Elle essaie de faire coïncider un État (en tant que mode d'organisation politique), un territoire et une nation. Ce dernier concept renvoie au sentiment d'adhésion populaire, d'union nationale qui résulte de ce qu'Anderson appelle une « imagined community » (1991). L'identification populaire à l'État-nation se fait à travers des symboles nationaux comme la langue nationale, la littérature nationale, etc. Voir entre autres Ernest GELLNER, *Nations and Nationalism*, Oxford, Blackwell, 1983 ; Benedict ANDERSON, *Imagined Communities. Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*, London – New York, Verso, 1991 (2^{e} éd.) ; Éric HOBSBAWM, *Nations and Nationalism Since 1780. Programme, Myth, Reality*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992 ; Anne MORELLI (dir.), *De Grote Mythen uit de geschiedenis van België, Vlaanderen en Wallonië*, traduit du français par Ann De Laet et Johan De Roey, Berchem, Epo, 1996 ; Marc REYNEBEAU, *Het Klauwen van de leeuw. De Vlaamse identiteit van de 12de tot de 21ste eeuw*, Louvain, Van Halewyck, 1995. Reynebeau applique les approches de Gellner, Anderson et Hobsbawm spécifiquement au Mouvement flamand. Pour un aperçu critique des approches précitées – et autres – abordant les nations et les mouvements nationaux dans une perspective historico-sociologique, voir Lode WILS, « Naties en nationale bewegingen. De aanbreng van internationaal historisch en sociologisch onderzoek », dans Lode WILS, *Vlaanderen, België, Groot-Nederland. Mythe en Geschiedenis*, Louvain, Davidsfonds, 1994 [= 1994b], pp. 431-473.

[57] S'y ajoutent des motifs religieux, politiques, aussi bien nationaux qu'internationaux. Voir à cet égard WITTE 1990, pp. 17-22.

la création d'une Belgique indépendante est le mécontentement de l'élite francophone des anciennes provinces méridionales face à la politique linguistique du roi Guillaume. Or, si celui-ci souscrivait à l'idée qu'une langue nationale est un facteur puissant – voire nécessaire – d'unification nationale, c'est le néerlandais des anciens Pays-Bas septentrionaux qu'il voulait substituer au français des anciens Pays-Bas méridionaux.

Après la révolution de 1830, la liberté linguistique est inscrite dans la Constitution. En pratique, c'est surtout le français, la langue de l'élite, qui a le statut de langue « officielle » de la jeune nation. Cette langue, à ce moment mondialement utilisée et respectée, conférait au pays le prestige et les garanties nécessaires pour l'avenir. Que le français ait été la langue d'une minorité d'habitants ne semblait pas important à considérer. La voix des décideurs primait. Une fois de plus, la langue fonctionnait donc comme facteur de distinction sociale. Participer au pouvoir ou s'assurer des chances de promotion sociale équivalait à – ou présupposait – l'utilisation ou l'apprentissage du français. Ainsi, la situation linguistique de la Belgique en 1830 se résumait comme suit : au nord du pays, les classes sociales inférieures utilisaient comme langue usuelle une série de dialectes néerlandais, communément appelés le flamand ; au sud du pays, le peuple pratiquait des dialectes wallons ou picards. La langue des classes cultivées était le français.

Dans un premier temps, cet état des choses semble satisfaire tout le monde : la politisation des rapports linguistiques présuppose l'identification entre un groupe et une langue. Or, celle-ci fait défaut. Au moins jusqu'en 1850, la Belgique forme une société pré-industrielle dans laquelle l'on s'identifie à une communauté locale (le village) et/ou à une classe sociale et/ou à un groupe confessionnel mais pas à une communauté linguistique (Huyse 1983, pp. 9-10)[58]. Aux classes populaires, dont les besoins de communication ne dépassent pas le cadre de la communauté locale, le dialecte suffit. Par conséquent, dans un premier temps, le soi-disant « choix » entre le néerlandais et le français ne participe pas du même niveau[59]. « Le » néerlandais en tant que langue

[58] Entre 1850 et 1914, deux facteurs, remontant tous les deux au procès sociologique de modernisation, mettront fin à cette situation et jetteront les bases de la politisation des différences linguistiques. *Cf.* Luc HUYSE, « Breuklijnen in de Belgische samenleving », dans Luc HUYSE et J. BERTING (dir.), *Als in een spiegel ? Een sociologische kaart van België en Nederland*, Louvain, Kritak, 1983, p. 10.

[59] Jusqu'à un certain point, la situation d'un patoisant du Nord ne différait pas de celle d'un patoisant du Sud : pour l'un et l'autre, le français était une langue « étrangère » qu'ils ne parlaient pas chez eux, séparés par une barrière sociale. Cela dit, « la superposition du français standard au wallon se faisait sans créer de problèmes (autres que ceux qui sont d'habitude suscités par la coexistence d'un vernaculaire et d'un standard apparentés : "défense de jurer et de parler wallon") » (KLINKENBERG 1981, p. 37).

nationale, standardisée, de tous les habitants du nord de la Belgique est une création[60] du Mouvement flamand postérieure à l'indépendance de la Belgique[61]. De même, les termes « Flandre »[62] et « Wallonie »[63] n'existent pas encore.

À partir de 1848, année de l'abaissement du cens électoral, une politisation des différences linguistiques commence à s'ébaucher. L'industrialisation va de pair avec une croissance rapide du secteur tertiaire et de la profession de fonctionnaire. L'accès à ces professions nouvelles, leviers de mobilité sociale, requiert des connaissances linguistiques, *in casu* celle de la langue officielle, le français[64] ainsi que – dans la majeure partie des cas – l'obtention d'un diplôme, qui, lui aussi, fait augmenter le poids de la langue française. Les Flamands néerlandophones sont confrontés, beaucoup plus qu'avant, au statut inférieur de leur langue (Huyse 1983, p. 10). La perception de la langue néerlandaise comme langue secondaire, perception partagée par les francophones, jouera un rôle non négligeable dans la présente étude. Bon nombre de pratiques discursives ayant trait à « la Flandre » ainsi que diverses stratégies traductionnelles ne prennent toute leur signification qu'à la lumière des rapports inégaux entre les deux langues nationales. Pendant le XIX^{e} siècle, les flamingants opèrent comme un groupe de pression par rapport aux catholiques et libéraux[65]. Les premiers députés flamingants obtiennent ainsi des sièges au Parlement. Trois lois linguistiques sont votées : celle sur l'emploi du néerlandais en droit pénal (1873), celle sur l'utilisation du néerlandais dans les services publics en Flandre (1878) et celle qui concerne l'emploi du néerlandais comme langue d'enseignement pour quelques cours de l'enseignement secondaire officiel (1883).

---

60 Toute langue nationale est une création artificielle. Contrairement à ce que prétend le nationalisme, elle ne se pose pas au service d'une culture et/ou d'une langue populaires – qui ont d'ailleurs rarement le statut unifié nécessaire –, mais elle crée sa propre tradition culturelle et/ou linguistique tout en lui donnant le label de « populaire », c'est-à-dire « depuis toujours propre au peuple ». Voir entre autres GELLNER 1983, ANDERSON 1991², HOBSBAWM 1990.

61 Voir entre autres Lode WILS, *Vlaanderen, België, Groot-Nederland. Mythe en Geschiedenis*, Louvain, Davidsfonds, 1994 [= 1994b], pp. 55-64 ; MORELLI 1996, p. 181 ; REYNEBEAU 1995, pp. 111-112.

62 On utilisait le terme « les Flandres » pour désigner les actuelles provinces de la Flandre occidentale et orientale mais non pas pour nommer, comme aujourd'hui, la partie nordique néerlandophone de la Belgique.

63 Pour une « genèse et évolution du mouvement wallon », sujet insignifiant qui sort du cadre de la présente étude, l'on consultera VON BUSEKIST 1998, pp. 218-227.

64 Cet état des choses s'oppose à celui qui régit les professions des secteurs primaire et secondaire où les connaissances linguistiques sont rarement requises.

65 Des tentatives en ce sens échouent entre autres à cause des oppositions entre cléricaux et libéraux. Voir à ce sujet WILS 1994, pp. 175-227.

En 1886, les billets de banque deviennent bilingues. Vers la fin du XIX^e^ siècle et la première décennie du XX^e^ siècle, le Mouvement flamand connaît un développement accéléré. L'introduction du suffrage universel pluriel en 1893, donne plus de poids au vote des classes populaires et le Mouvement devient un facteur électoral non négligeable (Wils 1994b, p. 461). Dans tous les partis, l'aile flamande gagne en importance (Witte 1990, p. 140). À partir de 1898, les lois sont promulguées en français et en néerlandais (*Loi d'Égalité*). Mais, « [m]ême après la *Loi d'Égalité*, le français demeure la langue dominante de la Belgique. La culture officielle [...] est francophone » (von Busekist 1998, p. 164).

De plus en plus, les revendications se centrent sur l'enseignement, qui devrait exister en néerlandais et ce, à tous les niveaux. Ainsi, la loi Franck-Segers, votée en 1910, étend à l'enseignement secondaire libre le régime linguistique appliqué à l'enseignement officiel depuis 1883. À ce moment, la lutte flamande se focalise sur la néerlandisation de l'Université d'État de Gand. L'exigence d'une Flandre unilingue, néerlandophone, est née. Ces deux revendications ne se réaliseront respectivement qu'en 1930 et 1932[66].

Dans les premières années qui suivent la Grande Guerre, le nationalisme belge est particulièrement florissant. Au sein des élites, il prend des tendances très conservatrices, antidémocratiques[67] et également antiflamandes. Or, une partie du Mouvement flamand – appelée les Activistes – s'était discréditée en collaborant avec l'occupant allemand dans l'espoir d'atteindre certains de ses objectifs, parmi lesquels une université néerlandophone à Gand. Dans un esprit d'euphorie générale, on croit donc à une victoire du monde latin sur le monde germanique. Certains groupes francophones pensent le moment venu de regagner les positions perdues en Flandre[68] (Luykx 1985, p. 294) en profitant de cette

---

[66] Wils impute la lenteur de ces deux réalisations à l'opposition wallingante et à l'application de la répartition proportionnelle des sièges à partir de 1900 qui mettait fin à la majorité catholique flamande au Parlement. Pour le vote d'une loi linguistique, l'on avait désormais besoin soit des francophones soit des libéraux ou des socialistes flamands (WILS 1994b, p. 462). Nous ne nous attarderons pas davantage au Mouvement wallon proprement dit, celui-ci ne jouant pas de rôle significatif dans la suite de notre étude,

[67] Les élites se sentaient menacées par les phénomènes de démocratisation décrits plus haut, et particulièrement par l'instauration du suffrage universel pur et simple dont elles ne pouvaient prévoir les retombées dans l'immédiat après-guerre. Voir à ce sujet également DEFOORT 1978.

[68] Un premier acte, à grande valeur symbolique, était la réouverture immédiate de l'Université d'État francophone à Gand, en janvier 1919. Henri Pirenne, le précité « père » de l'historiographie belgiciste, en fut nommé recteur – en fait, il succédait à Paul Fredericq qui démissionna après quelques semaines.

image, très négative, de collaboration et en l'élargissant à tous les Flamands néerlandophones[69]. Le climat général, taxé d'anti-flamand (Luykx 1985, p. 295) et les réserves du roi Albert I[er] incitent les trois premiers gouvernements d'union nationale (1919-1921) à maintenir le *statu quo* concernant les exigences flamandes[70]. Bref, dans l'immédiat après-guerre, le Mouvement flamand est presque impuissant. Cette faiblesse est également liée aux dissensions internes. Le Mouvement sort en effet profondément divisé de la guerre. Les « minimalistes » persistent dans leur action à l'intérieur des partis politiques traditionnels et sont loyaux vis-à-vis de l'État belge. Les « maximalistes » représentent une tendance plus extrême. En 1919, ils fondent le Frontpartij [Parti du Front], un parti pacifiste, antimilitariste et, surtout à partir de 1922, plus radicalement anti-belge puisqu'il exige l'autonomie pour la Flandre. Malgré quelques succès électoraux[71], le Frontpartij se trouvera constamment dans l'opposition.

Toujours est-il que « le problème linguistique, s'il n'est pas explicitement et constamment au centre des débats politiques [de l'entre-deux-guerres], en constitue néanmoins l'élément saillant » (von Busekist 1998, p. 216). Il cause d'ailleurs plusieurs démissions ministérielles et/ou gouvernementales.

Avant 1928, date charnière, deux lois sont votées. Celle sur l'emploi des langues en matière administrative (1921) se fonde pour la première fois sur le principe territorial. Son application n'affecte plus seulement l'administration centrale, mais également celle des provinces et des communes. Désormais, tout fonctionnaire – francophone ou néerlandophone – employé dans un service public en Flandre et à Bruxelles doit connaître le néerlandais et l'utiliser dans ses rapports avec le public comme à l'intérieur du service. Cette loi, par contre, ne prévoit aucune sanction en cas de non-observance. À Bruxelles, surtout, elle fut rarement respectée (Witte 1990, p. 185).

En 1923, se crée, d'après le nom du ministre, la « boîte Nolf », prévoyant la scission de l'Université de Gand en une section néerlando-

---

[69] Witte spécifie que ces groupes disposaient d'une presse puissante (WITTE 1990, p. 155). Selon Luykx, certains journaux francophones désignent tous les sympathisants du Mouvement flamand de « flamingants », c'est-à-dire de collaborateurs pro-allemands (LUYKX 1985, p. 294).

[70] Les deux exigences les plus importantes formulées avant la guerre étaient la néerlandisation progressive de l'Université de Gand et l'introduction du principe de territorialité (langue d'enseignement = langue de la région) dans l'enseignement primaire.

[71] Lors des élections de 1919, le Frontpartij obtient 5 sièges sur 186 à la Chambre des Représentants, 4 en 1921, 6 en 1925. En 1929, les nationalistes flamands montent à 11 sièges pour retomber à 8 sièges en 1932, mais ils obtiennent 16 sièges sur un total de 202 en 1936 et 17 en 1939 (WITTE 1990, p. 396).

phone et une autre, francophone. Dans chacune d'elles, un tiers des cours doit être donné dans la seconde langue nationale. Cette solution ne satisfait personne : pour les francophones, elle dépasse les bornes car elle compromet la primauté de la culture française en Flandre ; pour les Flamands néerlandophones, qui voulaient une université intégralement néerlandophone, elle ne va pas assez loin.

La même critique sera émise par les flamingants à l'égard de la loi sur l'emploi des langues dans l'armée (1928), stipulant entre autres la formation de compagnies unilingues néerlandophones et francophones. Suit alors la loi de grâce (6 décembre 1928) à « tous les condamnés civils et militaires (hormis les déserteurs) coupables d'avoir mis en péril les institutions de la patrie et de collaboration sous quelque forme que ce soit » (von Busekist 1998, p. 261). Elle fait suite à de longues et difficiles négociations et « avait exacerbé les sentiments des Députés » (von Busekist 1998, p. 261). C'est dans ce contexte que se situe l'élection de Borms, le 9 décembre 1928. En voici les faits : lors d'une élection partielle pour remplacer un député libéral décédé, l'ex-activiste Auguste Borms, condamné à mort pour haute trahison et toujours emprisonné à Louvain, remporte une victoire écrasante sur le candidat libéral Baelde[72]. Bien que l'élection ait été annulée et le mandat confié à Baelde, Borms sera libéré en janvier 1929 selon les stipulations de la loi de grâce.

La question linguistique ne peut plus du tout être niée depuis l'accession de la LNTC-ACW[73] au gouvernement[74]. Lors des élections générales de mai 1929, les nationalistes doublent presque le nombre de leurs sièges et sortent vainqueurs avec les libéraux. Les socialistes sont sanctionnés par une défaite sévère.

Ainsi, les années 1929-1932 sont décisives pour les lois linguistiques. Bien que, dès 1930, la crise économique se fasse sentir, la question linguistique domine la politique intérieure jusqu'en 1932. Le 5 avril 1930, la néerlandisation de l'Université d'État de Gand est votée et, en 1932, deux autres lois règlent l'emploi des langues respectivement dans l'administration et dans l'enseignement tant primaire que secondaire. Le régime linguistique des services publics centraux, provinciaux et communaux se base désormais sur le principe de l'unilinguisme régional. Dans l'agglomération bruxelloise et dans les régions chevauchant la frontière linguistique, les avis au public doivent se faire dans les deux langues nationales. Pour l'enseignement primaire et secondaire, on sti-

---

72 Borms obtint 83 000 voix contre 44 000 pour le libéral Baelde et 53 000 abstentions (LUYKX 1985, p. 330).

73 Ligue Nationale des Travailleurs Chrétiens – Algemeen Christelijk Werkersverbond.

74 Voir WILS 1994a et WILS et GERARD 1996/1997.

pule que la langue véhiculaire doit être la langue de la région, sauf à Bruxelles où la langue maternelle de l'enfant décide de son appartenance à l'une ou l'autre langue d'enseignement. La loi s'applique aux institutions officielles comme aux institutions libres, de sorte que les écoles francophones libres en Flandre ne peuvent plus délivrer de diplômes légaux (Luykx 1985, p. 339). Elle prévoit également certaines mesures d'exception, par exemple des classes de transition au niveau primaire pour les élèves qui ne connaissent pas la langue de la région. Bref, elle constitue une étape décisive dans l'instauration d'un régime unilingue en Flandre (Luykx 1985, p. 340). En juin 1935, une loi sur l'emploi des langues dans le domaine judiciaire voit le jour. Fondée comme celles de 1932 sur le principe de territorialité, elle stipule entre autres qu'en Flandre, tous les procès doivent désormais se dérouler en néerlandais[75].

C'est donc entre 1928 et 1935, voire même entre 1928 et 1932, que des lois linguistiques décisives sont votées. Si toutes les tensions communautaires ne prennent pas fin après 1935 (Witte 1990, p. 196), elles perdent cependant de leur acuité, comme nous le constaterons dans la présente étude. À partir de 1932, la crise économique monopolise l'agenda politique (von Busekist 1998, p. 233).

B. Question flamande et habitus *linguistique*

L'entre-deux-guerres a incontestablement été l'époque de grands changements, à tout le moins sur le plan linguistico-législatif. Les diverses lois linguistiques touchent à des domaines essentiels de l'organisation étatique moderne (enseignement, justice, administration) et forment le lieu de confrontations animées, soutenues par des enjeux dont nous venons de résumer les mécanismes majeurs[76]. Répétons que l'aperçu que nous venons de brosser a pour seul objectif de mieux appréhender les positions des élites unilingues francophones et, en leur sein, les points de vue rédactionnels de la *Revue Belge* ainsi que les attentes et susceptibilités de son lectorat.

Dans cette optique, il est utile de consacrer quelques lignes aux rapports sociolinguistiques prévalant à l'époque ainsi qu'aux perceptions mentales que véhiculaient la question linguistique en général et le statut des deux langues nationales en particulier. En clair, le travail législatif et les représentations mentales co-déterminant les rapports sociaux – et donc aussi les conditions sociales de la production lin-

---

[75] Pour les détails concernant la genèse de la loi et ses mesures d'exception, voir entre autres LUYKX 1985, pp. 352-353. Selon WITTE (1990, p. 186), les lois linguistiques étaient souvent violées, surtout dans l'agglomération bruxelloise.

[76] Pour une analyse élaborée, nous renvoyons à VON BUSEKIST 1998.

guistique – ne suivent pas le même rythme. Les schémas d'évaluation qui régissent ces dernières sont notamment le fruit des antécédents individuels et collectifs de tout individu, chez lequel priment son histoire familiale et son éducation (scolaire et autre). Ces schémas intériorisés se modifient plus lentement que les changements – radicaux parce que ponctuels mais en quelque sorte plus superficiels – introduits par le législateur[77].

Il s'avérera même que la langue – en l'occurrence française – conserve pleinement son rôle de facteur de distinction sociale[78], en premier lieu pour les élites francophones. En fait, il s'agit d'un truisme si l'on considère la situation dans l'enseignement[79]. Pour les citoyens ayant atteint l'âge de maturité pendant l'entre-deux-guerres, la langue d'enseignement a été – presque exclusivement – le français[80]. Il reste synonyme de science, de culture, d'ouverture sur le monde et détient le (quasi-) monopole du prestige universel et de la promotion sociale. Même hors des heures de cours, la direction contribue à amplifier cette aura – et donc sa puissance en tant que facteur de distinction sociale. Ainsi, les écoles secondaires mentionnent souvent dans leur règlement qu'en dehors des cours, les élèves doivent aussi parler en français. Si de tels règlements ont suscité des réactions chez certains élèves d'origine néerlandophone[81], d'autres – parmi lesquels nous allons situer les lecteurs unilingues francophones de la *Revue Belge* – reçoivent dès leur jeunesse l'affirmation que le néerlandais est synonyme de pauvreté,

---

77 Voir à cet égard Pierre BOURDIEU, *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard, 1982.

78 Bon nombre de sources vulgarisatrices se plaisent à y faire référence. Citons-en deux exemples : « L'élite de la société belge restait fidèle à ses attaches francophones : dans les magasins de luxe d'Anvers et d'autres villes de province de Flandre, le bourgeois continuait à s'exprimer en français » (Manu RUYS, *Les Flamands. Un peuple en mouvement, une nation en devenir*, préface de G. Eyskens, ministre d'État, traduit par Guy van de Putte, Tielt, Lannoo, 1973, p. 93) ; « Les Flamands avaient triomphé sur beaucoup de points : ils avaient habilement manœuvré de façon à obtenir la réforme [de l'Université de Gand] qu'ils réclamaient. Il leur restait pourtant à se faire accepter » (Pierre STÉPHANY, *Les Années 1920-1930. La Belgique entre les deux guerres*, vol. 1, Bruxelles, Legrain, 1983, p. 120).

79 Pierre Bourdieu (1982, p. 32) insiste sur la « fonction déterminante » de l'enseignement pour élaborer, légitimer et imposer la langue officielle.

80 Pour une évaluation chiffrée, nous renvoyons à VON BUSEKIST 1998, pp. 168-169.

81 C'est le cas de l'écrivain flamand néerlandophone Ernest Claes, qui, de 1898 à 1905, faisait ses études secondaires au Collège patronné de Herentals en Flandre, où le *signum linguae* était de vigueur. Celui qui parlait flamand recevait un petit rouleau de papier portant son nom comme signe de déshonneur. On devait le garder sur soi jusqu'à ce qu'on puisse prendre quelqu'un d'autre en flagrant délit (*« Ik schreef zoals ik het vertelde » : Ernest Claes. 1885-1968*, Publikaties van de stadsbibliotheek en het AMVC, n° 9, Antwerpen, 1985, p. 11).

d'infériorité sociale. Ils l'intériorisent donc comme une langue mineure, à éviter[82]. Bref, la domination symbolique du français sur le néerlandais fait partie des schémas d'évaluation inculqués par le système scolaire et crée un *habitus* linguistique accompagnant la vie des adultes (francophones ou néerlandophones) de l'entre-deux-guerres. Nous aurons amplement l'occasion d'en reparler.

La politique est certainement encore l'occupation principale de l'élite pendant l'entre-deux-guerres. Ses acteurs sont formés par le système d'enseignement que nous venons de décrire. Il ne faut dès lors pas s'étonner que le français reste de mise sur la scène politique des années 20 et 30[83]. L'usage du néerlandais demeure marginal, malgré le nombre croissant d'élus néerlandophones[84] et l'adoption de certaines dispositions légales dans la seconde moitié des années 30. Si le premier discours en néerlandais à la Chambre se tient – déjà – en 1888[85], au Sénat, en revanche, le néerlandais n'apparaît pour la première fois dans les débats qu'en 1913. L'on peut d'ailleurs se demander combien de députés ou sénateurs étaient en mesure de comprendre une intervention néerlandaise. En 1919, lors de la fameuse interpellation des trois « Van's »[86], les trois députés néerlandophones interviennent en français pour que tout le monde puisse les comprendre (Luykx 1985, p. 295). Leurs discours sont, ensuite, traduits en néerlandais et largement distribués (Luykx 1985, p. 295)[87].

C'est en 1932 que sera instauré le « beknopt verslag », le pendant néerlandophone du compte rendu analytique qui existait depuis 1872 et

---

82 Ou, pour citer une autre source vulgarisatrice : « Nederlands spreken, dat *deed men niet*, dat was onbeschoft » [Parler le néerlandais, cela *ne se faisait pas*, c'était irrévérencieux] *cf.* Geert VAN ISTENDAEL, *Het Belgisch labyrint De schoonheid der wanstaltigheid*, Amsterdam, Arbeiderspers, 1989, p. 99 (c'est l'auteur qui souligne ; sauf mention contraire, toutes les traductions de citations en néerlandais sont de notre fait).

83 Pour des exemples concrets, l'on se reportera entre autres à WILS et GERARD 1996, p. 245 ; 1997, p. 9. Van Istendael souligne même que, jusqu'en 1962 (bien après l'indépendance !), l'on parle uniquement français au Conseil des ministres (VAN ISTENDAEL 1989, p. 98).

84 Mais ceux-ci étaient, bien entendu, dans la plupart des cas parfaitement bilingues.

85 C'est le député Edward Coremans du Meetingpartij qui le prononce (LUYKX 1985, p. 220).

86 Il s'agit des députés flamingants Van de Vyvere, Van de Perre et Van Cauwelaert qui interpellaient à la Chambre parce que le ministre Renkin avait défendu d'envoyer par la poste les livres des auteurs flamands néerlandophones Albrecht Rodenbach, Stijn Streuvels et August Vermeylen, ainsi que les chansons d'Emiel Hullebroeck. Ces publications devaient être renvoyées au destinataire ou jetées à la poubelle (LUYKX 1985, p. 294).

87 *De Vlaamsche interpellatie, 14-15-21-22 mei*, Bruxelles, Standaard Uitgeverij, 1919.

résumait les débats parlementaires. Il paraissait dès le lendemain des débats. Dans la même année, la déclaration gouvernementale est lue, pour la première fois, en néerlandais et en français. En 1936, on introduit la traduction simultanée au Parlement afin de permettre aux francophones non bilingues de suivre les interventions – de plus en plus nombreuses – de leurs collègues néerlandophones[88].

Ces diverses observations concernant les dispositions de l'*habitus* linguistique (Bourdieu 1982, p. 14) devraient permettre de nuancer quelque peu l'impact – surtout immédiat – des mesures législatives. Elles serviront d'arrière-fond aux pratiques discursives que nous trouverons à l'intérieur de la *Revue Belge*. Ces dispositions peuvent éclairer aussi les plaintes – courantes[89] – de non-observance des lois linguistiques dans la vie de tous les jours. Les effets de domination symbolique ne sont pas uniquement dus à des contraintes juridico-institutionnelles et ne disparaissent pas avec les seuls changements apportés à ce niveau. Ils supposent de la part de ceux qui la subissent une forme de complicité[90] à laquelle, une nouvelle fois, les schémas d'évaluation du système scolaire ont contribué.

IV. Corpus

Le corpus englobe tous les textes (traductions, articles de fond, recensions, annonces, enquêtes, publicités) liés à « la Flandre », ainsi que la moindre occurrence des signifiants « Flandre », « Flamand », « flamand »… parus dans les quelque 37 728 pages de la *Revue Belge*. Vu la disparition des traductions d'auteurs flamands néerlandophones après 1935 et, par ailleurs, de tout article de fond lié à « la Flandre » (politique, littéraire...), cette date marque le terminus *ad quem* du présent travail.

---

88 Apparemment, des motifs électoraux jouaient également un rôle dans le comportement des élus flamands néerlandophones. Pour ne pas importuner leur électorat, ils refusaient de parler le français dans leurs interventions. *Cf.* Marcel JACOBS, « Ambtenaar bij de Wetgevende Macht », dans Jan VAN HEMELRIJCK (dir.), *Omkijken naar Ernest Claes. 1885-1985*, Tielt, Lannoo, 1985, p. 91.

89 Un type de protestations anecdotiques contre cette non-observance fut entrepris pendant les années 30 par l'ancien instituteur Flor Grammens. Dans toute la Flandre, il recouvrait d'une couche de peinture les textes français des inscriptions et communications bilingues dans la rue, sur les bâtiments publics, à l'intérieur de ceux-ci, etc. (LUYKX 1985, p. 374). Voir également WILS et GERARD 1997, p. 21.

90 Pierre Bourdieu estime à cet égard que « la reconnaissance de la légitimité de la langue officielle est inscrite à l'état pratique dans des dispositions insensiblement inculquées par les sanctions du marché linguistique et ajustées aux chances du profit matériel et symbolique dont disposent les détenteurs d'un certain capital linguistique » (BOURDIEU 1982, p. 36).

Nous l'avons déjà dit, la *Revue Belge* présente ici une valeur d'exemple. Plusieurs facteurs motivent sa sélection. *Primo*, la *Revue Belge* est la seule revue francophone belge qui base son autodéfinition de façon constante et explicite sur les traductions d'auteurs flamands néerlandophones[91]. *Secundo*, par rapport à ses consœurs comme *La Renaissance d'Occident* ou la *Revue Générale*, la différence d'ouverture est de taille : face aux vingt et un titres traduits dans la *Revue Belge*, les deux autres revues n'en contiennent respectivement que quatre et trois tout au long de l'entre-deux-guerres. En troisième lieu, Roger Kervyn de Marcke ten Driessche, le traducteur qui jouera un rôle clé pour les traductions d'auteurs flamands néerlandophones dans la *Revue Belge*, est également le traducteur le plus fécond de prose flamande néerlandophone durant les années 20 et 30[92]. Comme le champ d'investigation était quasiment vierge, le choix de cette revue s'imposait. Nous avons en outre déjà mentionné que, pendant cette période, les revues « semblent avoir suppléé aux carences notables dans le monde de l'édition » (Aron et Soucy 1993, p. 11) et que leur étude, jusqu'ici inexistante, propose une vue particulièrement intéressante sur les « microstructures de sociabilité » et sur « la dynamique relationnelle qu'elles induisent » (Aron et Soucy 1993, p. 9). Sans être entièrement coupé du monde des traductions en volume, ce corpus nous permettra de cerner davantage cette dynamique relationnelle, et même d'entrer dans les coulisses des décisions traductionnelles de la revue et de ses traducteurs.

À cette fin, nous avons eu amplement recours aux archives. Elles constituent une sorte de corpus secondaire, permettant d'éclairer, de compléter, parfois d'affiner les constatations basées sur l'analyse du corpus primaire. Les archives de la *Revue Belge* sont conservées pour les années 1925 à 1937 et englobent plus de cinq mille lettres à divers collaborateurs parmi lesquels des traducteurs et des auteurs traduits[93]. S'y ajoute la correspondance entre traducteurs, entre traducteurs et auteurs, entre ces deux derniers et des personnes tierces. Dans la mesure où ces lettres sont conservées[94] et accessibles, nous les avons systémati-

---

91 On comparera, à cet égard, les positions que prennent d'autres revues dans Jean GYSELINX, *Notre mouvement littéraire et la diffusion du livre belge*, Anvers, Éditions de la Persévérance Anversoise, « Les Enquêtes de la 'Métropole' », 1926. Voir également notre chapitre I.

92 Voir MEYLAERTS 1994 et MEYLAERTS 1996.

93 Il s'agit des dossiers ML 4328 à 4334 conservés aux Archives & Musée de la Littérature à Bruxelles (AML).

94 La correspondance adressée à Buysse est par exemple presque entièrement perdue. Nous remercions monsieur M. Somers de l'Archief en Museum voor het Vlaams Cultuurleven (AMVC) pour les informations qu'il a bien voulu nous procurer à cet égard.

quement intégrées dans notre analyse. Il s'agit de plusieurs milliers de documents éparpillés dans des centres d'archives.

V. Méthode

Notre travail se veut une démarche comparative de type systémique. Il s'inspire de la théorie des champs de Pierre Bourdieu et de celle du polysystème d'Itamar Even-Zohar. L'approche prônée par Bourdieu est essentiellement une sociologie des *producteurs* ; la seconde prend comme unité de base les *textes* et leur fonctionnement dans un contexte socio-historique déterminé. C'est en son sein que se sont développées les Études Descriptives de la Traduction (DTS), notre modèle de base pour l'analyse traductionnelle proprement dite. À côté des producteurs et des textes, il importe également de prendre en compte la fonction historique du *destinataire*. Dans sa théorie de la réception, Hans Robert Jauss[95] entend établir l'histoire littéraire à partir de l'histoire de la réception des œuvres et formuler de la sorte « le projet le plus ambitieux de rénovation de l'histoire littéraire réconciliée avec le formalisme » (Compagnon 1998, p. 248). La notion d'« horizon d'attente » y prend une position centrale. Selon le chercheur allemand, « la disposition du lecteur en face d'une œuvre donnée […] peut […] être reconstituée à partir de trois facteurs […] : les normes notoires ou la "poétique" spécifique du genre, les rapports implicites qui lient le texte à des œuvres connues figurant dans son contexte historique, et enfin l'opposition entre fiction et réalité » (Jauss 1978, p. 52), soit le lien entre l'œuvre (point de vue immanent) et le contexte social (point de vue non immanent). Pourtant, comme le remarque Jauss lui-même, ce dernier facteur mériterait d'être creusé : la « définition de l'"horizon d'attente" aurait besoin d'être sociologiquement affinée » (Jauss 1978, p. 258)[96].

---

[95] Le chercheur allemand Hans Robert Jauss est un des chefs de file de l'« école de Constance » ; sa *Rezeptionsästhetik* fut le courant dominant de la critique littéraire allemande dans les années 70 (*cf.* Paul DIRKX, *Sociologie de la littérature*, Paris, Armand Colin, « Cursus Lettres », 2000, p. 113). Tout comme Even-Zohar, Jauss s'inspire en partie des Formalistes russes pour accentuer le caractère polysémique des œuvres littéraires et les différentes réceptions dont elles font l'objet. Il s'oppose à l'essentialisme, érigeant l'œuvre comme une essence intemporelle et au positivisme la « réduisant à de petites histoires génétiques » (Antoine COMPAGNON, *Le Démon de la théorie. Littérature et sens commun*, Paris, Seuil, 1998, p. 249). Voir entre autres Hans Robert JAUSS, *Pour une esthétique de la réception*, traduit de l'allemand par Claude Maillard, préface de Jean Starobinski, Paris, Gallimard, « Bibliothèque des idées », 1978.

[96] L'auteur donne un début de réponse en distinguant un « horizon d'attente littéraire » et un « horizon d'attente social » : « la disposition d'esprit ou le code esthétique des lecteurs, qui conditionne la réception » (JAUSS 1978, pp. 258-259).

Les sociologues de la littérature ont en effet fustigé le caractère indéterminé du concept, plaidant pour une analyse sociologique préalable concernant « les conditions sociales de possibilité » (Dirkx 2000, p. 114) des effets que produit la réception sur le lecteur. « Jauss n'a pas non plus tenu compte de l'intertexte non littéraire, ni de l'idéologie qui sous-tend les sélections textuelles anticipatives de l'auteur » (Dirkx 2000, p. 114). Ainsi, et paradoxalement, l'histoire de la réception est restée une approche trop centrée sur le texte, philologique en somme[97]. Or, dans la mesure où les modèles déjà cités tentent de prendre en compte ces aspects embryonnaires, la notion d'horizon d'attente viendra utilement compléter notre analyse.

Le sociologue français Pierre Bourdieu est considéré comme le père de la sociologie de la culture. Pour lui, les systèmes de production symbolique – la littérature, les arts, la culture en général – s'élaborent par des interactions sociales et sont par conséquent déterminés par des structures sociales. La théorie des champs puise dans « une longue tradition de réflexions sociologiques et anthropologiques sur la différenciation historique des activités ou des fonctions sociales et sur la division du travail »[98] développées entre autres par Weber et Durkheim. Avant son autonomisation, dont les débuts se situent au XVIII^{e} siècle, le champ culturel était soumis à d'autres institutions (politiques, religieuses) dans une société moins diversifiée. À partir du XVIII^{e} siècle, le marché culturel européen évolue vers une autonomie croissante (Bourdieu 1971, p. 49). Il constitue un champ de « biens symboliques » : « réalités à double face, marchandises et significations, dont la valeur proprement symbolique et la valeur marchande restent relativement indépendantes » (Bourdieu 1992, p. 234)[99].

Le champ littéraire[100] est un système de positions structuré qui possède ses propres règles et ses enjeux. Il est relativement autonome

---

97 Pour des commentaires critiques, on lira avec intérêt : Raymond VERVLIET, « Van receptie-esthetica naar receptiesociologie », dans Raymond VERVLIET, *Literatuur als woord en daad. Opstellen over tekst en context in de late 19de eeuw*, Bruxelles, VUB Press, 2000, pp. 115-126 ; COMPAGNON 1998, pp. 248-259.

98 Bernard LAHIRE, « Champ, hors-champ, contre-champ », dans Bernard LAHIRE (dir.), *Le Travail sociologique de Pierre Bourdieu. Dettes et critiques*, Paris, La Découverte, 2001, p. 26.

99 Il n'y a pas de valeur « inhérente » à un produit, à un comportement, à une connaissance ; elle leur est « accordée ».

100 Bourdieu insiste sur le fait que, à chaque fois qu'il n'emploie pas les désignations générales de « culturel » et « agent culturel », l'on pourra remplacer « littéraire » par artistique, philosophique, scientifique… et « écrivain » par peintre, philosophe, savant... (BOURDIEU 1992, p. 352).

par rapport à « l'espace social (national) global »[101] ; son degré d'autonomie correspond à son pouvoir de développer et d'imposer ses propres normes, qui ne peuvent pas être ramenées à des principes externes, qu'ils soient économiques, sociaux ou politiques (Bourdieu 1992, pp. 355-356). Désormais, l'histoire littéraire sera une lutte pour la préservation et l'augmentation de cette autonomie. Le champ littéraire est également un espace de luttes entre les différents agents[102] qui occupent les diverses positions à l'intérieur de ce champ (Lahire 2001, p. 25). Les luttes visent à l'appropriation d'un capital spécifique au champ et/ou à la redéfinition de ce capital. « Un des enjeux centraux des rivalités littéraires (etc.) est le monopole de la légitimité littéraire, c'est-à-dire, entre autres choses, le monopole du pouvoir de dire avec autorité qui est autorisé à se dire écrivain, etc. » (Bourdieu 1992, p. 366). Toute prise de position[103] par un agent s'explique par la position qu'il occupe[104]. Cette position se définit « différentiellement » : elle doit être cernée par rapport à toutes les autres positions tenues par les différents agents à l'intérieur du champ. Une position spécifique implique une définition spécifique *objective*[105] de la pratique concernée et de ses produits, qui s'impose à tout producteur occupant la position en question[106] (Bourdieu 1971, p. 101).

---

[101] BOURDIEU 1992, p. 207. La notion d'espace (national) global permet de faire remarquer que le modèle de Bourdieu est implicitement pensé à partir d'un espace national (français). Cet aspect le rend moins apte à une analyse de relations interculturelles, notamment des contacts traductionnels.

[102] Un agent peut désigner un individu, un groupe ou une institution considérés du point de vue de leur fonctionnement dans le système. Bien qu'ils soient en lutte les uns avec les autres, les agents du champ sont en même temps complices dans leur intérêt à faire perdurer le champ.

[103] Il s'agit d'œuvres littéraires, de discours, de manifestes, de polémiques… (BOURDIEU 1992, p. 379).

[104] Une position peut correspondre « à un genre comme le roman, ou à une sous-catégorie telle que le roman mondain, ou, d'un autre point de vue, à celle que repère une revue, un salon, ou un cénacle comme lieu de ralliement d'un groupe de producteurs » (BOURDIEU 1992, p. 378).

[105] Un fait perçu est objectif quand il correspond aux relations de pouvoir effectifs qui existent dans le monde social. Ainsi un produit légitime vaut *objectivement* plus qu'un produit illégitime parce que cette valeur correspond à la façon dont la société est structurée à un moment donné. Argumenter le contraire est toujours possible, mais alors il s'agit pas de constater le « fait » mais de contester la légitimité culturelle.

[106] Qu'une position occupée s'impose à un agent signifie, selon Bourdieu, que cet agent ne peut agir – souvent de façon inconsciente – qu'à partir de cette position. Un agent qui ne possède pas telle ou telle compétence culturelle peut croire ce qu'il veut, son comportement trahira sa position réelle, et c'est ainsi qu'il sera évalué.

Dans le domaine de la production littéraire, il existe une opposition entre le champ de production restreinte (CPR) et le champ de grande production (CGP) (Bourdieu 1992, p. 207). Les producteurs du CPR créent pour d'autres producteurs[107], ceux du CGP pour le « grand public »[108]. Le CGP se caractérise par une lutte pour la conquête d'un marché le plus vaste possible, le CPR par une concurrence pour la reconnaissance des pairs. La frontière entre le CPR et le CGP est floue : il existe des zones intermédiaires. L'autonomisation du CPR implique donc sa fermeture, l'exclusion des non-initiés. Toutefois, cette conception « puriste » du CPR est le résultat de la mise entre parenthèses « provisoire » des relations entre le CPR et le champ social global. Ainsi, toute fonction exercée dans le champ littéraire proprement dit, toute prise de position proprement littéraire, correspondent à une fonction/prise de position dans le champ social global[109]. La distance par rapport à un public qui est « étranger » à la production littéraire et la complicité des producteurs[110] créent une logique propre au champ, à savoir une dialectique de la distinction. Tous les agents étant des concurrents, ils cherchent à se distinguer les uns des autres. Ainsi, l'évolution du CPR se caractérise par une recherche continue du changement.

Tandis que la réception des produits du CGP est indépendante du niveau d'instruction des récepteurs, celle du CPR exige des connaissances communiquées par l'école et par le « milieu cultivé ». Les instances de reproduction et de conservation[111] y jouent par conséquent un rôle fondamental (Bourdieu 1971, pp. 68-80). Elles assurent la conservation du passé en consacrant et en transmettant la culture légitime[112] ; elles en inculquent les codes spécifiques et les principes de base aux nouveaux producteurs et consommateurs. Ainsi, elles reproduisent la structure et le fonctionnement de la culture. L'influence de la démocratisation de la culture (par exemple par l'enseignement) est par conséquent toute relative.

---

[107] Par producteurs, on entend tous ceux qui produisent un discours culturel légitime, c'est-à-dire les intellectuels.

[108] Le « grand public » se compose du public bourgeois « cultivé » mais non intellectuel et des classes populaires (BOURDIEU 1971, p. 55).

[109] Plus généralement, « les transformations des rapports de force symboliques » supposent « des transformations externes de même sens » (BOURDIEU 1992, p. 213).

[110] La complicité résulte du fait que les uns sont les consommateurs et les critiques des autres.

[111] Par « instances de reproduction et de consécration », Bourdieu désigne les musées, les académies, la critique, les revues, les maisons d'édition... et, surtout, l'enseignement.

[112] Les groupes culturellement et socialement dominants décident quelles sont les caractéristiques « nécessaires » de la culture légitime. La notion ne réfère donc pas à quelque « essence » intemporelle de la culture mais à une sélection subjective dont le caractère arbitraire est dissimulé.

À chaque champ correspond un *habitus*. L'*habitus* est une notion fondamentale chez Bourdieu (Bronckart et Schurmans 2001, p. 153)[113]. Il désigne « une sorte de "format" structurel dans lequel se déploient des interactions à la fois reproductives et productives de nouveauté, qui sont constitutives du social en même temps que de la personne humaine » (Bronckart et Schurmans 2001, pp. 164-165). C'est la forme intériorisée des conditions d'existence de tout agent : sous l'influence de sa position sociale et de son passé individuel et collectif, celui-ci a développé[114] une certaine représentation du monde et de sa position dans le monde, une « identité sociale ». Cette représentation peut être individuelle (*habitus* individuel), ou partagée par tout un groupe (*habitus* de classe). Un agent n'a pas besoin d'interdictions ou de prescriptions explicites mais est disposé à prendre certaines positions par son *habitus*. À partir de celui-ci, il perçoit les signes extérieurs des hiérarchies sociales et culturelles, et élabore des stratégies d'action. Cette perception, ainsi que les actions et les réactions (les sanctions) que ces stratégies provoquent, contribueront par la suite au développement de l'*habitus*. Ainsi, il y a une interaction continue entre les dispositions plutôt inconscientes engendrées par l'*habitus*, et les choix (semi-)conscients, fondés sur notre perception du monde à partir de cet *habitus* (Bourdieu 1971, pp. 107-110).

Bref, la sociologie de Bourdieu fait de l'*habitus* le moteur d'une dialectique entre une théorie des effets et une théorie des stratégies. Il s'agit d'échapper « à la fois à la philosophie du sujet, mais sans sacrifier l'agent, et à la philosophie de la structure, mais sans renoncer à prendre en compte les effets qu'elle exerce sur l'agent et à travers lui » (Bourdieu 1992, p. 97). Certains ont critiqué chez Bourdieu l'association de dispositions univoques trop déterministe. Selon eux, chaque acteur est « doté d'un répertoire mental et corporel pluriel, rendant possible une pluralité de modes d'engagement et d'ajustement dans l'action » (Corcuff 2001, p. 115). Les dispositions et les capacités de tout agent sont toujours plurielles ; elles peuvent être ambiguës et contradictoires (Corcuff 2001, p. 118).

En somme, la théorie des champs signée Pierre Bourdieu est une sociologie des producteurs qui néglige largement les textes littéraires. La théorie du polysystème (PST)[115] taxée de structuraliste par Bourdieu,

---

[113] On lira avec intérêt BOURDIEU 1992, pp. 416-435.

[114] En fait, il s'agit d'un processus continu de développement.

[115] Bien que l'Israélien Itamar Even-Zohar soit considéré comme le père de la « Polysystem Theory », l'élaboration et l'application du modèle sont également le fruit d'autres chercheurs. Pour la présentation concise qui suivra, nous nous basons sur : Itamar EVEN-ZOHAR, *Polysystem Studies. Special Issue of Poetics Today*, 11, 1, Durham, Duke University Press, 1990 et José LAMBERT, « Un modèle descriptif pour

est, par contre, essentiellement dirigée vers ceux-ci. En cela, elle se présente non pas comme une sociologie mais plutôt comme un modèle sémiotique ; elle ne prétend pas fournir un ensemble théorique clos, mais offre un ensemble d'hypothèses[116]. Even-Zohar s'inspire des Formalistes russes[117] qui, dès le début du XX^{e} siècle, réagissent contre la critique impressionniste qui voit dans l'œuvre littéraire l'expression irréductible de la personnalité de l'écrivain. L'étude de la littérature doit se libérer de « théories partielles, opérationnelles dans certaines situations » ainsi que de « théories essentiellement spéculatives, c'est-à-dire sans valeur opérationnelle (descriptive) » (Lambert 1987, p. 48).

La PST entend être un modèle universel, non déterministe et non essentialiste dont les concepts permettent de décrire l'ensemble des phénomènes littéraires, sans distinction de frontières nationales, linguistiques, ethniques, au-delà de « différents types d'exclusivisme » (Lambert 1987, p. 49) qui caractérisaient les études traditionnelles. Son approche se veut fonctionnelle : le but est « la découverte des lois qui gouvernent la diversité et la complexité des phénomènes plutôt que l'enregistrement et la classification de ces phénomènes »[118] (Even-Zohar 1990, p. 9).

L'idée centrale de la PST est également relationnelle : la fonction ou la valeur d'un élément dérive des relations qu'il entretient avec les autres éléments. En outre, se proposant d'étudier comment les phénomènes se présentent « à la fois en tant que principe et dans leur rapport au temps »[119] (Even-Zohar 1990, p. 11), elle insiste sur l'aspect dynamique de tout système sur les plans diachronique et synchronique[120]. Un polysystème littéraire[121] se définit comme un ensemble de relations entre un nombre d'activités appelées « littéraires » et, par conséquent, ces mêmes activités observées à travers ce réseau.

---

l'étude de la littérature. La littérature comme polysystème », dans *Contextos*, 5 : 9, 1987, pp. 47-67.

116 Bien que Even-Zohar prévoie une application plus large que strictement littéraire, le modèle a surtout été appliqué à la littérature.

117 Jusqu'à la fin des années 20, Shlovsky, Eikhenbaum et Tynjanov entre autres travaillent à Moscou.

118 « […] the detection of laws governing the diversity and complexity of phenomena rather than the registration and classification of these phenomena ».

119 « […] both in principle and in time ».

120 Even-Zohar se montre ainsi une fois de plus tributaire des formalistes russes et des structuralistes tchèques qui, en cela, s'opposent à l'approche statique, synchronique de l'École de Genève.

121 Il faut souligner que « les systèmes » n'ont pas de statut ontologique ; un système « n'existe » pas mais est de nature hypothétique.

Tout système littéraire se compose de plusieurs sous-systèmes qui entretiennent des relations hiérarchiques[122]. Ainsi, hétérogénéité, dynamisme et ouverture constituent trois caractéristiques fondamentales d'un système. Les hiérarchies en vigueur dépendent des normes et modèles[123] qui régissent à un moment donné une culture donnée. Cette échelle des valeurs « n'a rien de strictement essentiel [...] [elle] émane de l'organisation du système même. Elle donne lieu à des conflits, à des tensions, à des glissements, sinon à des mises en cause (individuelles et collectives) » (Lambert 1987, p. 53). La description et l'explication du fonctionnement et de l'évolution des phénomènes littéraires se font à l'aide d'un certain nombre de paramètres binaires.

La PST entrevoit ainsi une opposition entre les produits ou modèles canonisés et non canonisés. Les premiers sont acceptés comme légitimes par les cercles dominants[124] d'une culture et, dès lors, préservés et transmis comme faisant partie de l'héritage culturel. Les textes et les modèles non canonisés ne sont pas reconnus comme légitimes par les mêmes cercles (Even-Zohar 1990, p. 15). La canonicité n'est donc pas une caractéristique inhérente aux textes mais attribuée par des individus, des groupes, des institutions… Ces attributions sont variables dans le temps. La PST oppose également les concepts de « centre » et de « périphérie ». Le premier renvoie au répertoire canonisé le plus prestigieux – le répertoire étant l'ensemble des règles et éléments qui régissent la production de textes. Un centre forme le noyau de pouvoir d'un (sous-)système ; il est institutionnellement plus fort et plus organisé que la périphérie. « Toutefois, au sein d'un polysystème, il faut absolument éviter de n'envisager qu'*un* centre et *une* périphérie »[125] (Even-Zohar 1990, p. 14).

S'y ajoute l'opposition entre les activités primaires et secondaires, c'est-à-dire novatrices et conservatrices. « Il serait sans utilité de répliquer qu'aucun auteur, aucune œuvre n'est ni tout à fait primaire, ni tout à fait secondaire. Il importe en tout premier lieu d'examiner *en quoi* l'œuvre ou l'auteur est primaire/secondaire, et par rapport à quoi » (Lambert 1987, p. 61). Enfin, il faut distinguer les interrelations et les intra-relations. Celles-ci concernent des relations entre la littérature et d'autres systèmes comme la culture, la politique, l'économie, la reli-

[122] Il s'agit, de ce point de vue, d'un modèle plus diversifié et dynamique que la théorie des champs.

[123] Lambert (1987, p. 56) définit les normes comme des principes qui orientent l'organisation du comportement social ; les modèles en sont la concrétisation.

[124] Contrairement à ce qu'on a constaté pour le modèle de Bourdieu, les notions désignant des agents culturels ne sont pas définies de façon univoque dans la PST.

[125] C'est l'auteur qui souligne. « However, with a polysystem, one must not think in terms of *one* center and *one* periphery ».

gion… non conçues comme des reflets mais comme des homologies, des interférences, souvent filtrées par les périphéries. Les interrelations désignent des relations avec des systèmes d'autres communautés[126].

Les conditions d'interférence entre des systèmes ouverts, dynamiques et hétérogènes constituent par conséquent un objet d'étude privilégié de la PST. C'est ainsi que, dans son sillon, naissent les Descriptive Translation Studies (DTS)[127]. Les DTS approchent les traductions comme des phénomènes culturels indispensables pour la description et l'explication de relations et d'évolutions inter- et intra-culturelles. L'étude des traductions de textes littéraires s'affirme donc comme terrain de prédilection.

Par rapport aux théories prescriptives de la traduction, dirigées vers le texte et le système sources, les DTS introduisent un double revirement d'orientation : vers le texte d'arrivée (et non pas vers le texte source) et vers la description (et non pas vers l'évaluation ou la didactique) (Toury 1995, p. 24). Elles se proposent de décrire et d'expliquer les interdépendances entre la *fonction* d'une traduction – comme entité dans un secteur déterminé de la culture d'accueil –, le *produit* lui-même et les stratégies qui guident le *procès* de traduction. En tant qu'activité socioculturelle appelée à remplir une fonction dans la culture d'arrivée, elles considèrent toute traduction comme sujette à des contraintes multiformes qui, d'après le point de vue privilégié, trouvent leur origine principalement dans cette culture d'accueil. La plupart de ces règles ont le statut de normes : des critères d'évaluation pour des comportements, notamment dans des situations où différentes options sont possibles. Vu la possibilité de non-observance d'une norme traductionnelle, son efficacité et son effectivité se manifestent à travers des comportements réguliers dans des situations récurrentes. Par conséquent, celles-ci constituent la source la plus importante dans l'étude des normes et de leur manifestation dans des traductions déterminées[128].

---

[126] Lambert (1987) a élaboré cette distinction binaire sous la forme d'une relation triadique entre production – tradition – importation plus apte à étudier des interférences comme par exemple les traductions.

[127] Voir par exemple Gideon TOURY, *In Search of a Theory of Translation*, Tel Aviv University, The Porter Institute for Poetics and Semiotics, 1980 ; Gideon TOURY, *Descriptive Translation Studies and Beyond*, Amsterdam – Philadelphia, John Benjamins, 1995. Puisque le volume de 1995 « is not just a sequel to, but actually a replacement » [n'est pas juste une suite mais un renouvellement] (1995, p. 3) de celui de 1980, nous utiliserons à l'avenir la publication la plus récente.

[128] Sur l'importance et le statut des normes, voir également : TOURY 1995, p. 53 ; Theo HERMANS, « Translational Norms and Correct Translations », dans Kitty VAN LEUVEN-ZWART et Ton NAAIJKENS (dir.), *Translation Studies : The State of the Art. Proceedings of the First James S. Holmes Symposium on Translation Studies*, Amsterdam-Atlanta, Rodopi, 1991, pp. 155-169 ; Gideon TOURY, « Translated Lite-

Étant donné la spécificité de notre objet d'analyse, il convient d'aborder trois types de critiques sur ce qui constituera notre modèle de base. Elles n'invalident pas le modèle en tant que tel mais affinent et/ou questionnent sa force d'application et d'explication dans des situations bien précises.

Primo, en termes d'initiative et d'appartenance, une traduction est, pour les DTS, initiée par la culture d'accueil qui aspire à combler une lacune. Elle fonctionne dans – ou appartient à – cette culture d'arrivée de sorte qu'il est « totalement impensable qu'une traduction soit du domaine de l'entre-deux cultures »[129] (Toury 1995, p. 28). En fait, les DTS conceptualisent l'idée d'une séparation axiomatique – erronée – entre les diverses cultures. Elles appliquent la logique structurale binaire tout en estimant l'avoir dépassée. Le mouvement conceptuel de la culture source vers la culture réceptrice a tout simplement remplacé une forme de dominance par une autre sans questionner ladite séparation axiomatique entre les cultures. Le raisonnement sous-jacent reste par conséquent identique. Anthony Pym s'appuie sur cette critique pour défendre une position diamétralement opposée[130]. Pour lui, la traduction est faite dans des communautés interculturelles par des traducteurs qui appartiennent à une « interculture ». En fin de compte, son alternative part de la thèse que, au lieu de prendre comme base de départ les *textes*, il faut partir de la position des *traducteurs*. Cette position est interculturelle[131].

Dans des traditions culturelles fort proches à contacts suivis ou dans des sociétés biculturelles et bilingues (voire dans une certaine mesure trilingues ou multilingues) comme la Belgique, la séparation axiomatique des cultures ne constitue pas la vision la plus appropriée car elle sous-entendrait un concept de culture trop cloisonné. Dans des sociétés multiculturelles et multilingues, le modèle des DTS ne semble pouvoir s'appliquer qu'« une fois que les éléments de contact en interférence

---

rature : System, Norm, Performance. Toward a TT-Oriented Approach to Literary Translation », *Poetics Today*, 2 : 4, 1981, pp. 9-27.

129 « [...] totally unthinkable [...] that a translation may hover in between cultures ».

130 Anthony PYM, *Translation and Text Transfer. An Essay on the Principles of Intercultural Communication*, Frankfurt a/M, Peter Lang, 1992 ; Anthony PYM, *Epistemological Problems in Translation and its Teaching. A Seminar for Thinking Students*, Calaceit, Caminade, 1993 [= 1993a] ; Anthony PYM, « Coming to Terms with and against Nationalist Cultural Specificity », *Folia Translatologica*, n° 2, 1993 [= 1993b], pp. 49-69 ; Anthony PYM, *Method in Translation History*, Manchester, St. Jerome Publishing, 1998.

131 Voir entre autres PYM 1998, pp. 177-192 ; PYM 1993a, p. 82.

constante sont neutralisés »[132] (Toury 1995, p. 176). Sans doute n'est-ce pas un hasard si ce sont surtout des chercheurs européens qui ont formulé des réserves concernant cet aspect des DTS : « En fait, parfois, j'ai quasiment été accusé d'avoir inventé une théorie et une méthodologie qui ne seraient applicables qu'à l'étude de cultures "anormales" comme la mienne »[133] (Toury 1995, p. 175). Toujours est-il que l'alternative de Pym risque de dériver vers l'autre extrême en faisant du concept de culture une notion si ouverte et si vague qu'elle n'est plus maniable. Il n'entre pas dans les limites de notre travail de trancher en faveur de l'un ou l'autre modèle ni d'éclairer certains présupposés de la discussion. Les deux prises de position ne s'excluent pas mutuellement. Notre analyse accordera davantage d'attention que ne le feraient les DTS à la culture de départ, aux réactions qu'y suscitent les traductions, aux traducteurs et à leur position interculturelle.

Ainsi se décante un second type de remarque, implicitement présente dans les paragraphes précédents. Au niveau de leur objet, les DTS constituent un modèle assez unilatéralement tourné vers des *textes* traduits et vers leur fonctionnement en tant qu'entités a-personnelles, décapitées. Elles n'attachent qu'une attention fort réduite à la personne du traducteur, se résumant principalement à sa qualité de construction hypothétique à travers laquelle se miroitent ou se filtrent les normes (traductionnelles) de la culture d'accueil[134]. Ce mode d'approche est sans doute calqué sur celui de la théorie du polysystème qui, elle aussi, est plutôt centrée sur des textes. La théorie des champs de Bourdieu offre une alternative qui, notamment à travers le concept *habitus*, accorde bien une place aux acteurs, à leurs (prises de) positions, à leurs antécédents... dans le champ littéraire/culturel. Toujours est-il que la théorie des champs ne s'est pas pour autant penchée sur le phénomène des traductions.

Daniel Simeoni est le premier à tenter la combinaison des deux approches. Au lieu d'accentuer les textes et les normes traductionnelles, il centre le regard sur le traducteur et part à la recherche des dimensions

---

[132] « [o]nce the elements of contact accompanied by constant interference are neutralized, for the sake of argument ».

[133] « In fact, at times, I have been so much as accused of having devised a theory and a methodology which were only applicable to the study of "abnormal" cultures like my own ».

[134] Une illustration de cette tendance se trouve dans l'absence du terme « translator » dans le « subject index » de Toury 1995. L'index reprend bien une entrée « Hebrew, translators » qui cite le nom de seize traducteurs mais sur lesquels les informations dans le texte même ne dépassent pas deux ou trois lignes. Plus d'une fois, les renvois concernent un passage qui ne reprend même pas le nom du traducteur en question.

à la fois structurées et structurantes de l'*habitus* traductionnel[135]. Cet *habitus* forme « le résultat élaboré d'une histoire sociale et culturelle personnalisée »[136] (Simeoni 1998, p. 32). Bien que les modèles d'analyse concrets fassent encore défaut, l'auteur souligne l'importance des recherches biographiques. Il précise par ailleurs que le succès d'une analyse est largement tributaire des informations disponibles concernant les traducteurs et leur contexte social et culturel (Simeoni 1998, p. 31). À côté du texte traduit, notre étude incorporera de façon systématique et continue la personne du traducteur. À l'intérieur du corpus qui est le nôtre, cette (re)valorisation du traducteur, de ses antécédents, de ses dispositions mentales, des contacts entre traducteurs et auteurs... permettra de révéler certains aspects qui, dans une analyse limitée aux seuls textes, seraient restés lettre morte.

Une troisième et dernière observation est liée à ce qui constituera, à côté de l'analyse traductionnelle, le second volet de notre étude, à savoir l'analyse des pratiques discursives[137] ayant trait à « l'Autre »[138]. Pour les DTS, toute tentative d'explication des phénomènes traductionnels

---

135 Daniel SIMEONI, « The Pivotal Status of the Translator's Habitus », dans *Target*, 10 : 1, 1998, pp. 1-39.

136 « […] the elaborate result of a personalized social and cultural history ».

137 Angenot définit un discours comme « un système modélisant », « un ensemble organisé de règles et un répertoire de textes », « déterminant un dicible local » (Marc ANGENOT, *1889, Un état du discours social*, Québec, Le Préambule, 1989, p. 95). Il s'agit d'un système de production, de distribution et de réception de messages que leurs producteurs et destinataires considèrent comme reliés par des normes communes. L'ensemble des discours locaux forme le discours social : « everything which is and can be said, written, and shown in a given society at a given moment ; which can be narrated and discussed, according to a variable set of norms » [tout ce qui est et peut être dit, écrit et montré dans une société donnée à un moment donné ; qui peut être relaté et discuté, selon un nombre variable de normes] (Clem ROBYNS, « Towards a Sociosemiotics of Translation », *Romanistische Zeitschrift für Literaturgeschichte/Cahiers d'Histoire des Littératures Romanes*, 1/2, 1992, p. 214). La notion de « pratique discursive » englobe également des facteurs individuels et institutionnels extra-textuels.

138 Dans une perspective systémique et non psychanalytique, l'« Autre », en tant que construction discursive, historiquement et sociologiquement déterminée, est une notion relationnelle qui ne se comprend qu'en référence à un « Soi », un « Nous ». Le « Nous » discursif se définit en relation, voire en opposition avec d'autres discours. La perception de normes communes présuppose une confrontation avec leur absence, c'est-à-dire avec d'autres discours, avec l'« Autre » (ROBYNS 1994). Notre analyse s'intéressera ainsi à la construction discursive de l'« Autre » comme un des moyens privilégiés d'autodéfinition ou de construction identitaire d'un « Nous » de la culture d'accueil. Par là, elle entend dépasser la catégorie herméneutique de l'« Altérité » en tant que notion esthétique, centrée sur le texte (Hans Robert JAUSS, *Alterität und Modernität der mittelalterlichen Literatur. Gesammelte Aufsätze 1956-1976*, München, Fink, 1977).

appelle à une *contextualisation*, « qui est l'essence même des études orientées vers le système cible »[139] (Toury 1995, p. 174). Elle vise à déterminer la position de la traduction – en tant qu'activité et en tant que produit – dans la culture d'accueil. Si Toury 1995 s'oriente sans ambages vers le procès, d'autres, parmi lesquels les chercheurs de Louvain, ont plutôt privilégié la contextualisation du *produit*[140].

Par rapport à ce modèle, une critique, fort ambitieuse, qui trouve son origine dans le centre louvaniste, a été formulée par Clem Robyns (1992 et 1994). Il estime que Toury ne tient pas compte d'une « possible construction dynamique des préjugés et prescriptions sociaux »[141] et qu'il fait abstraction du rôle que « des institutions sociales très concrètes et des relations de pouvoir très concrètes jouent dans le phénomène si complexe de la communication à travers la traduction »[142] (Robyns 1992, p. 211)[143]. En fait, la critique de Robyns émane, elle aussi, d'une orientation trop exclusive vers le texte en soi. Or, celui-ci reçoit sa signification à travers les différentes situations dans lesquelles il est consommé, à travers les différents discours dans lesquels il est intégré, à travers les différentes institutions par lesquelles il est propagé ou censuré. Il apparaît dès lors nécessaire d'étudier les relations entre les *discours*.

Robyns en déduit que la traduction peut se définir comme « la migration à travers une transformation fonctionnelle d'éléments discursifs entre différents discours »[144] (Robyns 1992, p. 214). Prise dans son acception la plus large, cette définition implique un programme de recherche quasiment irréalisable à cause de son étendue. *Primo*, suite à l'élargissement du concept de traduction, la notion risque de s'appliquer

---

139 « […] which is really what target-orientedness is all about ».

140 Voir entre autres José LAMBERT, « Twenty Years of Research on Literary Translation at the Katholieke Universiteit Leuven » dans Harald KITTEL (dir.), *Die literarische Übersetzung. Stand und Perspektiven ihrer Erforschung*, Berlin, Erich Schmidt, 1988 [= 1988a], pp. 122-138 ; Susan BASSNETT et André LEFEVERE (dir.), *Translation, History and Culture*, London-New York, Pinter, 1990 ; Sherry SIMON, *L'Inscription sociale de la traduction au Québec*, Québec, Office de la langue française, 1989 ; Romy HEYLEN, *Translation, Poetics and the Stage. Six French Hamlets*, London-New York, Routledge, 1993.

141 « […] dynamic construct of social preconceptions and prescriptions. »

142 « […] very concrete social institutions and very concrete power relations play in the complex phenomenon of communication-through-translation. »

143 Des chercheurs canadiens comme Simon et Brisset ont été parmi les premières à aborder le phénomène de la traduction sous cet angle. Voir par exemple : Sherry SIMON, *L'Inscription sociale de la traduction au Québec*, Québec, Office de la langue française, 1989 ; Annie BRISSET, *Sociocritique de la traduction. Théâtre et altérité au Québec (1968-1988)*, Québec, Le Préambule, 1990.

144 « […] the migration through functional transformation of discursive elements between different discourses. »

à n'importe quel phénomène, ce qui la rend en fin de compte trop élastique et inutilisable. *Secundo*, l'étude des discours serait celle, ni plus ni moins, d'un état du discours social, notamment du point de vue diachronique. En ceci, son ampleur dépasserait de loin la coupe synchronique qu'applique Angenot (1989) dans son étude (déjà !) magistrale. À cet égard, Pym fait observer que finalement le concept de traduction devient « trop vague pour vraiment comprendre ce que les traducteurs font »[145] et – fidèle à son rejet des cultures comme points solides de départ – il juge que la définition de Robyns « idéalise les discours comme des structures identitaires non traductionnelles »[146] (Pym 1993, p. 98). Robyns y remédie en proposant un programme de recherche minimum qui exclut l'étude de la traduction/des traductions de façon isolée en faveur d'une approche paradigmatique du phénomène (Robyns 1992, p. 215).

Une analyse modèle se situerait dès lors à trois niveaux interreliés : la position et la fonction du concept de traduction ou de « l'Autre » en général dans le discours social d'une culture donnée ; la sélection et la distribution des éléments importés à l'intérieur d'une formation discursive ; l'intégration, la transformation de ces éléments, à savoir les stratégies de traduction concrètes (Robyns 1992, p. 216). Or, comme pour l'extension proposée par Simeoni, les recherches empiriques qui doivent mettre en œuvre ce programme font – toujours – défaut (Robyns 1992, p. 225).

Tentons par conséquent de relever le défi et d'intégrer ces modestes extensions critiques à notre étude. Une présentation de la *Revue Belge* (chapitre I) sera suivie de l'analyse proprement dite. Selon les éléments de méthode décrits, elle comporte deux volets. Le premier comprend les résultats de l'examen des pratiques discursives ayant trait à « la Flandre » et à la moindre occurrence des signifiants « Flandre », « flamand », « Flamand »… dans la totalité des pages de la revue pendant les années analysées. Nous nous lancerons à la recherche d'un dicible local concernant « la Flandre » à l'intérieur du système modélisant (Angenot 1989) que constitue la revue. Il nous informera sur le statut de cet « Autre », mais toujours en fonction de l'analyse traductionnelle proprement dite[147]. Autrement dit, le premier volet se trouve au service de l'étude des traductions et non l'inverse. C'est la raison pour laquelle

---

145 « […] too broad to really grasp what translators do. »

146 « […] idealizes discourses as non-translational identity structures. »

147 Dans le présent travail, l'« Autre » se limite à la construction discursive de « la Flandre ». Évidemment, le discours francophone se définissait également face à l'« Autre » français, congolais, etc. À chaque fois que la notion est désormais utilisée, l'on pourrait donc la faire suivre du qualificatif « flamand ».

nous évitons de nous étendre sur les antécédents personnels de chaque auteur/critique individuel à l'intérieur de ce volet. Tenant compte du caractère idéal d'une telle approche, nous avons abordé les textes consacrés à « la Flandre » prioritairement comme des manifestations filtrées par le regard collectif de la revue. Dans cette optique, le premier chapitre – qui comprend une longue section sur son directeur littéraire – ainsi que le dépouillement des archives prennent toute leur signification. Le second volet confrontera les informations obtenues à la sélection des traductions et aux stratégies de traduction proprement dites. Dans la mesure où notre travail progresse, l'étude des pratiques discursives ciblera l'analyse des traductions et déterminera quels types de questions sont plus pertinents que d'autres. D'un côté, nous procéderons à la comparaison habituelle entre textes originaux et traduits en nous inspirant des modèles proposés par les DTS. De l'autre, nous ferons intervenir les dimensions structurées et structurantes des histoires personnelles et collectives à travers la prise en compte d'éléments biographiques des acteurs (traducteurs, auteurs) et à travers l'utilisation systématique de leur correspondance personnelle. En même temps, nous l'avons déjà dit, cette présentation se veut chronologique. Pour logique qu'il soit dans l'étude d'une revue, cet ordre fera appel à la patience du lecteur : les aspects les plus révélateurs se manifesteront progressivement, à la lumière de l'ensemble des observations issues des analyses.

En fin de compte, le regard descriptif comparatiste « intra-belge » que privilégie notre étude devra permettre de jeter une lumière nouvelle sur nombre de phénomènes – occultés jusqu'ici – du fonctionnement littéraire francophone et néerlandophone en Belgique. *Mutatis mutandis*, le dossier de la *Revue Belge* est exemplaire d'une époque et d'une configuration littéraires où la problématique géolittéraire (Dirkx 2000) est largement tributaire d'une interculturalité dont on semble avoir perdu toute trace aujourd'hui. L'analyse d'une des revues les plus en vue de l'entre-deux-guerres – revue qui accueillait les grands témoins littéraires de l'époque et se positionnait explicitement par rapport à la problématique identitaire – fournit une voie royale d'accès à diverses tentatives périlleuses de construction d'une identité légitime. Une approche comparatiste intra-nationale, qui questionne la superposition romantique entre une littérature, une langue et une nation dans les constructions de divers types d'identités littéraires légitimes, permet de présenter certains aspects de cette définition identitaire francophone sous un autre éclairage. C'est dans leurs oppositions et dans leurs dichotomies, dans le jeu des absences et des présences que les pratiques discursives et traductionnelles vis-à-vis de « la Flandre » contribuent à structurer les recherches d'une légitimité francophone belge. Notre travail constitue, dans cette mesure, un modeste plaidoyer pour des études comparatistes intra-

nationales, pour l'étude des zones interculturelles et pour une cartographie littéraire et culturelle qui ne soit pas uniquement un reflet de la carte politique de l'État-nation.